



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

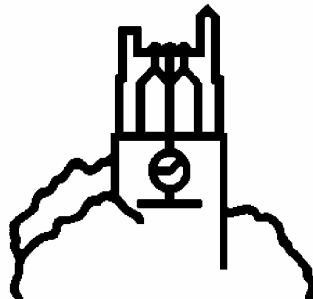
# MSU International Development Working Papers

**Promouvoir les échanges commerciaux pour  
réduire la pauvreté : les accords de l' OMC et  
l'agriculture en Afrique de l' Ouest.**

**Un rapport de l' Accord de Coopération no. II  
sur la sécurité alimentaire**

par

**Kofi Nouve, John Staatz, David Schweikhardt, et  
Mbaye Yade**



**Département d' Economie Agricole  
Département d' Economie  
MICHIGAN STATE UNIVERSITY  
East Lansing, Michigan 48824**

**MSU International  
Development Working  
Paper No. 80F  
2002**

Site du département d' Economie Agricole de MSU: <http://www.aec.msu.edu/agecon/>  
Site de la sécurité alimentaire de MSU: <http://www.aec.msu.edu/agecon/fs2/index.htm>

MSU est une institution d' action positive et d' opportunité égale

## **MSU INTERNATIONAL DEVELOPMENT PAPERS**

Carl Liedholm et Michael T. Weber

Editeurs

La série de MSU International Development Papers a pour but de faire avancer les analyses comparatives des activités de développement international en Afrique, Amérique Latine, Asie et Proche Orient. Ils présentent les résultats de recherches sur les problèmes de développement international tant sur le plan historique que contemporain.

La série comprend des articles couvrant une vaste étendue de sujets, tels que les stratégies alternatives de développement rural ; les emplois non-agricoles et les petites industries ; le logement et la construction ; l'agriculture et les systèmes de commercialisation ; l'analyse des politiques d'alimentation et de nutrition ; l'économie des productions de riz en Afrique de l'Ouest ; les changements technologiques ; l'emploi et la distribution des revenus ; les techniques informatiques pour l'agriculture et les enquêtes de commercialisation ; la recherche de systèmes agricoles et de sécurité alimentaire.

Les MSU International Development Papers sont destinés aux enseignants, chercheurs, décideurs, bailleurs de fonds et acteurs du développement international. Les articles sélectionnés seront traduits en Français et en Espagnol, entre autres.

Vous trouverez une liste complète des MSU International Development Papers à la fin de cette publication, ainsi que sur notre site ( <http://www.aec.msu.edu/agecon/fs2/index.htm>) d'où ils peuvent tous être téléchargés.

**PROMOUVOIR LES ECHANGES COMMERCIAUX POUR  
REDUIRE LA PAUVRETE : LES ACCORDS DE L' OMC ET  
L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L' OUEST.**

**UN RAPPORT DE L' ACCORD DE COOPERATION NO. II SUR LA  
SECURITE ALIMENTAIRE**

**par**

**Kofi Nouve, John Staatz, David Schweikhardt et Mbaye Yade**

**Octobre 2002**

Le présent MSU International Development Paper est publié par le département d' Economie Agricole et le département d' Economie de Michigan State University (MSU). Cette recherche a été financée par l'accord de coopération sur la sécurité alimentaire II et III (PCE-A-00-97-0004400) entre Michigan State University et USAID (l'agence des Etats-Unis pour le Développement International) par le biais du bureau pour la Croissance Economique, l' Agriculture et le Commerce, le bureau de l' Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (EGAT/AFS), un financement supplémentaire a été apporté par Africa Bureau's West Africa Regional Program (AFR/WARP).

John Staatz et David Schweikhardt sont professeurs, Mbaye Yade est professeur assistant en développement international et Kofi Nouve est étudiant au sein du Département d' Economie Agricole de Michigan State University.

**ISSN 0731-3438**

© Tous droits réservés par Michigan State University, 2000.

Michigan State University octroie au gouvernement des Etats-Unis d' Amérique la licence non-exclusive et irrévocable à travers le monde et sans droit d'auteur pour utiliser, dupliquer, divulguer et disposer de la présente publication de n'importe quelle manière que se soit et pour n'importe quel objectif et de permettre à d'autres d'en faire autant.

Publié par le département d' Economie Agricole et le département d' Economie de Michigan State University, East Lansing, Michigan, 48824-1039, U.S.A.

## **REMERCIEMENTS**

Cette étude a été menée en collaboration avec l' Institut du Sahel et a bénéficié de l'assistance financière du projet d' Accord Coopératif sur la Sécurité Alimentaire entre l' Agence Américaine de Développement (USAID) et Michigan State University (MSU). L' Accord Coopératif est géré par le Bureau de l' Agriculture et de la Sécurité Alimentaire de l' USAID/EGAT. Le Programme Régional pour l' Afrique de l' Ouest (WARP) de l' USAID a procuré des fonds complémentaires pour cette recherche. Tout en appréciant le support intellectuel et financier offert par l' USAID et INSAH, les auteurs sont les seuls responsables des positions adoptées dans ce rapport, lesquelles ne représentent en aucune manière les positions officielles ni de l' USAID ni de l' INSAH.

Pour leurs commentaires utiles portés sur des versions antérieures de ce rapport, nous tenons à remercier les participants aux séminaires organisés à Michigan State University (Department of Agricultural Economics, African Studies Center, Detroit College of Law). Ce rapport a aussi bénéficié d'une considérable assistance éditoriale de la part de Patricia Johannes, Josie Keel et du Writing Center de Michigan State University, auxquels nous exprimons notre plus profonde gratitude.



## RESUME

L'économie agricole de l'Afrique Occidentale, tout comme la plupart des économies en Afrique Subsaharienne, fait partie d'un système agricole global, complexe et de plus en plus intégré. L'interdépendance entre les politiques agricoles et commerciales au niveau national, régional et mondial occupe de nos jours une place centrale dans le développement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest, et un peu partout en Afrique. Depuis janvier 1995, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a été l'organisme international principal tentant de structurer et de coordonner les diverses interdépendances dans le système commercial mondial. Ce rapport est une vue d'ensemble sommaire des accords commerciaux de l'OMC et de leurs implications pour les pays de l'Afrique de l'Ouest (ainsi que le Tchad).

L'étude décrit les positions adoptées par les pays de l'Afrique de l'Ouest sur divers enjeux des négociations commerciales de l'OMC, tout en comparant ces positions avec celles exprimées par les grands partenaires commerciaux, notamment l'Union Européenne, le Japon, les U.S.A. et le reste de l'Afrique Subsaharienne. Au total, 27 pays africains dont 8 pays ouest-africains ont été couverts par l'étude qui a également examiné les diverses déclarations faites par les pays et groupes de pays aux forums de l'OMC entre 1999 et 2002. Les matrices de positions des enjeux (tableaux 4 et 5) sont les premières élaborées pour la région de l'Afrique de l'Ouest et illustrent clairement la similitude des préoccupations parmi les pays de la région.

Ce rapport met un accent particulier sur les problèmes d'accès au marché auxquels le secteur agricole est confronté dans l'arène des négociations internationales. Il adopte une définition plus étendue du terme « accès au marché », qui se réfère non seulement à la réduction des barrières tarifaires mais aussi (i) à la réduction des soutiens internes et des subventions à l'exportation qui perturbent le fonctionnement normal du marché, (ii) l'usage raisonnable des barrières non-tarifaires telles que les réglementations techniques, et (iii) l'application efficace des accords de l'OMC relatives aux traitements spéciaux et différenciés et à l'assistance technique. L'analyse a fait ressortir les points-clés suivants :

- L'intérêt des pays africains pour le commerce international s'est accru depuis la mise en place des programmes d'ajustement structurel en début des années 1980, après presque deux décennies de politiques de développement auto-centrées après les indépendances. Toutefois, les bénéfices escomptés de la mise en place d'un régime commercial ouvert ont été lents à se réaliser. C'est avec un sentiment général de frustration et d'impuissance que la plupart des pays d'Afrique, y compris ceux de l'Afrique de l'Ouest, perçoivent maintenant que les accords de l'OMC, implantés depuis six ans, n'ont pas été à la hauteur de leurs promesses. Dans plusieurs déclarations faites à la tribune de l'OMC, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont déploré l'absence de respect des engagements visant à favoriser un plus grand accès au marché des pays de l'OCDE et autres pays du tiers-monde en réduisant les tarifs, les soutiens internes et les subventions à l'exportation. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont également sévèrement condamné ce qu'ils ont perçu comme un apport insuffisant d'assistance technique liée au commerce, ainsi que la négligence des dispositions de traitements spécialisés et différenciés des accords de l'OMC.



- Au terme des accords de l' OMC, les pays signataires devraient réduire les taux tarifaires et convertir les barrières non-tarifaires, tels que les quotas, en tarifs. Les engagements de réduction sont plus élevés dans les pays développés que dans les pays en développement (36% contre 24%), alors que les pays les moins avancés (PMA) sont exemptés de ces engagements. A l'exception de la Côte d' Ivoire, du Ghana et du Nigeria, tous les autres pays ouest-africains sont considérés comme des PMA. La mesure dans laquelle ces accords ont été mis en œuvre n'est toujours pas bien comprise, mais beaucoup de pays africains ont déploré l'usage largement répandu des pics tarifaires (taux tarifaires sélectivement élevés) et des escalades tarifaires (tarifs plus élevés sur des produits transformés) par les pays du Nord durant les six dernières années. L'application des réductions tarifaires peut également être menée conjointement avec des mesures de contingences telles que les accords sur l'anti-dumping, l'utilisation des droits compensateurs et des clauses de sauvegardes spéciales. Les pays qualifiés pourront recourir à ces mesures pour augmenter temporairement leurs taux tarifaires dans le but de protéger l'industrie intérieure contre les dommages causés par l'importation. Cependant, les pays de l' Afrique de l' Ouest ont exprimé leurs craintes quant aux abus possibles qui peuvent être faits de ces mesures si elles sont utilisées comme protection.
- Ces accords préconisent également des réductions au niveau des soutiens internes et des subventions à l'exportation, avec des réductions plus importantes pour les pays ayant des revenus élevés que pour les pays en développement et les PMA. Les subventions à l'exportation ont tendance à être plus transparentes et plus faciles à suivre que les politiques de soutiens internes. Au cours de ces six dernières années, il y a eu une légère réduction au niveau des subventions à l'exportation, mais pas au niveau du soutien interne, qui a augmenté grâce à un mécanisme de « re-instrumentation » consistant à reclasser les mesures de soutiens internes des instruments prohibés vers des instruments autorisés. L'élimination ou la réduction du niveau des soutiens internes et des subventions à l'exportation vont certainement accroître les prix agricoles, ce qui pourrait résulter en une augmentation des revenus d'exportations et du coût des importations alimentaires dans la plupart de pays africains. L'effet final que cela aura sur la sécurité alimentaire reste ambigu car il dépend de l'effet qui domine (l'effet du revenu ou l'effet du coût). La question de la sécurité alimentaire est l'une des nombreuses questions ne concernant pas les matières premières et pour laquelle certains pays, entraînés par la Communauté Européenne et le Japon, attendent de l' OMC qu'elle y accorde un plus grand intérêt, sous le concept de « multifonctionnalité ».
- Les autres accords de l' OMC qui représentent un intérêt particulier pour les pays africains englobent les accords sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (OTC). Ayant pour but de faciliter le commerce international des produits agricoles, ces accords pourraient également être utilisés comme des formes de protection cachée, ce qui représente une situation sévèrement condamnée par la plupart des pays africains qui ont aussi souligné que les régulations techniques dans les pays développés sont de plus en plus exigeantes. Il y a pourtant des exigences au niveau de la technologie plus avancée, issues de la demande, dans le Nord, ce qui ne laisse que peu de place à la renégociation à l' OMC. D'un autre côté, les pays en voie de développement veulent voir un changement dans les procédures douanières, souvent très difficiles, qui caractérisent la plupart des économies du Sud.

- Afin de remplir les conditions techniques et les autres engagements issus des accords de l' OMC et d'atténuer les impacts négatifs du commerce international sur les pays en développement et les PMA, les pays membres de l' OMC se sont mis d'accord pour que ces pays puissent bénéficier d'une assistance technique et de traitements spéciaux et différenciés. Malgré l'implication de plusieurs institutions multilatérales et bilatérales apportant une assistance technique, en lien avec l' OMC, à la plupart des pays africains au cours des dernières années, la demande d'aide demeure toujours très forte. Sans une telle assistance technique et sans une possibilité accrue d'accéder au marché international, il est fort probable que la plupart de ces pays se retrouveront de plus en plus à la périphérie de la marée commerciale internationale.
- Toutefois, la libéralisation des marchés agricoles mondiaux n'est pas une tâche de court terme. Les pays africains ne devraient pas compter sur une augmentation importante de leur part de marché au niveau du commerce agricole global dans un avenir proche. Bien que décourageante, cette réalité ne devrait pas empêcher la région à intensifier les efforts de libéralisation ciblée de son commerce international, particulièrement en matière du commerce inter-régional. Les économies africaines continueront à dépendre substantiellement du commerce international, et ils seront certainement mieux lotis s'ils suivent et participent attentivement à l'évolution du processus de l' OMC.



## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	iii
RESUME.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	x
GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS .....	xi
1. INTRODUCTION.....	1
2. APERCU HISTORIQUE SUR LE GATT ET LE MANDAT DE L' OMC .....	4
3. BARRIERES TARIFAIRES.....	7
3.1. Réductions tarifaires.....	8
3.2. Tarification et quotas tarifaires .....	16
3.3. Mesures de contingence .....	16
4. SOUTIENS INTERNES .....	19
5. CONCURRENCE A L' EXPORTATION .....	22
6. REGULATIONS TECHNIQUES.....	24
7. ASSISTANCE TECHNIQUE ET TRAITEMENTS SPECIAUX ET DIFFERENCIES.....	28
8. CONCLUSION.....	30
ANNEXES .....	33
BIBLIOGRAPHIE .....	37

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Dates d'entrée des pays de l' Afrique de l' Ouest comme signataires du GATT et membres de l' OMC.....	1
Tableau 2. Couverture géographique et documents de base utilisés dans l'élaboration des matrices des enjeux et des positions dans les tableaux 4 et 5 .....	3
Tableau 3. Aperçu des engagements sur les barrières tarifaires des accords agricoles du cycle d' Uruguay.....	7
Tableau 4. Matrice des positions des enjeux de politiques et des pays de l' Afrique de l' Ouest .....	10
Tableau 5. Matrice des enjeux de politiques et des positions de quelques partenaires de négociations à l' OMC .....	13
Tableau 6. Taux plafonds des tarifs sur les produits agricoles en Afrique de l' Ouest et au Tchad ....	17
Tableau 7. Aperçu sur les engagements au soutien interne d'après les accords agricoles du cycle d' Uruguay.....	19
Tableau 8. Aperçu sur les engagements des subventions à l'exportation de l'accord agricole du cycle d' Uruguay .....	22
Tableau 9. Nombre de détentions délivrées par le service américain chargé du contrôle des produits alimentaires et médicaux (U.S. Food and Drug Administration, FDA) sur les importations en provenance de l' Afrique de l' Ouest de février 2000 à janvier 2001.....	26
Tableau 10. Nombre des délégués de l' OMC d'origine Ouest-africaine et Tchadienne résidant Bruxelles, Genève et New York dans la première moitié de 1999. ....	29

## GLOSSAIRE<sup>1</sup> ET ABREVIATIONS

### **Accès au marché**

La facilité relative avec laquelle les produits étrangers peuvent accéder au marché intérieur d'un pays. Les pays importateurs peuvent recourir à une gamme variée de barrières tarifaires et non tarifaires pour limiter l'accès des produits étrangers à leur marché.

### **Accords ACP-UE (Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique—Union Européenne)**

Voir Accords de Lomé et de Cotonou

### **Accord agricole**

Le volet des accords du cycle d' Uruguay couvrant les questions ayant trait à l'agriculture, telles que l'accès au marché, les subventions à l'exportation et les soutiens internes.

### **Accords de Cotonou**

Voir accords de Lomé et Cotonou

### **Accords de Lomé et Cotonou**

Accords commerciaux préférentiels entre l' Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L' Accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, remplaça l'accord de Lomé IV, signé en décembre 1989. Avant Lomé IV, il y avait Lomé I (février 1975) et Lomé III (décembre 1984). Il y a actuellement 77 pays membres du groupe ACP. Ce sont : Angola, Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbados, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Cameroun, Iles Comores, Congo, Congo République Démocratique du Congo, les Iles Cook, Côte d' Ivoire, Djibouti, Dominique, Eritrée, Ethiopie, Fiji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Guyanes, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Ile Maurice, Micronésie (États Fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, République Dominicaine, République Centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, les Iles Seychelles, Sierra Leone, Iles Salomon, Somalie, Afrique du Sud, St Kitts et Nevis, St Lucia, St Vincent et Iles Grenadines, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tonga, Trinidad et Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Samoa de l' Ouest, Zambie et Zimbabwe.

### **Accords du cycle d' Uruguay**

Accord commercial visant à ouvrir les marchés mondiaux. L'accord sur l'agriculture est l'un des 29 textes juridiques inclus dans l'acte final sous un accord global établissant l' OMC. Les négociations ayant abouti à cet accord avaient commencé à Punta del Este en Uruguay en septembre 1986 et se sont achevées à Marrakech, au Maroc, en avril 1994.

### **Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT)**

Un accord datant de 1947 visant à intensifier le commerce international par la réduction des tarifs douaniers et autres obstacles au commerce. Le GATT est maintenant pleinement intégré à l' OMC.

### **Accord sur les droits de propriété intellectuelle liée au commerce (ADPIC)**

Accord de l' OMC visant à réduire le fossé entre les pays lorsqu'il s'agit de la manière dont les droits de propriété intellectuelle sont protégés et respectés. L' ADPIC couvre plusieurs aspects de propriétés intellectuelles dont les droits d'auteurs et droits annexes aussi bien que les marques en tant que marques sur les services, les indications géographiques, les plans industriels, les brevets et les dessins des circuits électroniques intégrés. L' ADPIC régleme également les informations non divulguées telles que des données commerciales confidentielles.

---

<sup>1</sup> Un glossaire détaillé des principaux termes utilisé dans ce rapport est disponible en anglais à l'adresse suivante : [www.agtrade.org/glossary.htm](http://www.agtrade.org/glossary.htm). Le présent glossaire est une version abrégée qui dépend principalement, et parfois directement, de celui qui est disponible sur [agtrade.org](http://agtrade.org).

**Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)**

Accord de l' OMC régulant les investissements étrangers directs liés au commerce. Par exemple, l'accord sur les MIC interdit les mesures telles que les règles de performance et de contenu local, lesquelles sont incompatibles avec les règles de l' OMC.

**African Growth Opportunity Act (AGOA)**

Loi américaine sur les opportunités de croissance en Afrique.

**Autarcie**

Régime de politique commerciale sans échange. Un pays en autarcie ne pratique ni l'exportation ni l'importation.

**Barrières non tarifaires (BNT)**

Restrictions gouvernementales sur les importations et les exportations. Ces restrictions comprennent les embargos, les quotas d'importation et autres obstacles techniques au commerce (OTC).

**Boîte bleue**

Voir les mesures de soutiens internes.

**Boîte orange**

Voir les mesures de soutiens internes.

**Boîte verte**

Voir les mesures de soutiens internes.

**Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)**

Un comité permanent de 9 états sahéliens visant à lutter contre la sécheresse, à assurer la sécurité alimentaire et à gérer efficacement les ressources naturelles de la région. Les pays membres sont le Burkina Faso, le Cap Vert, La Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

**Communauté Européenne**

Voir Union Européenne.

**Conférence des Nations Unies sur l' Agriculture, le commerce et le développement (CNUCED)**

Organe subsidiaire de l' Assemblée des Nations unies qui a pour mission d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les mesures économiques susceptibles d'accélérer le développement des pays du tiers-monde.

**Crédits ou garanties à l'exportation**

Crédits garantis par le gouvernement pour le financement des exportations agricoles, souvent offertes pour protéger les exportateurs des pertes dues au non paiement des importateurs étrangers.

**Décision de Marrakech**

L'acte final des accords du cycle d' Uruguay conclu en avril 1994, à Marrakech, au Maroc

**De minimis**

Le calcul de la mesure globale de soutien (voir MGS définie plus bas) n'inclut pas les soutiens spécifiques aux matières premières s'ils représentent moins de 5% de la valeur de ces produits. Il n'inclut pas non plus les soutiens non-spécifiques aux matières premières inférieurs à 5% de la valeur totale de la production agricoles. Ces limites sont de 10% pour les PED alors que les PMA en sont exemptés.

**Droits Compensateurs (DC)**

Charges supplémentaires imposées sur les produits importés pour contrebalancer l'effet des subventions octroyées par le gouvernement des pays exportateurs à ses producteurs ou exportateurs.

**Entreprise commerciale d'état (ECE)**

Une entreprise autorisée à participer aux échanges qui sont possédés, sanctionnés, ou supportés par le gouvernement. Beaucoup d' ECE jouissent d'un monopole sur les importations et les exportations.

**Facilitation des échanges**

Simplification et harmonisation des procédures d'échanges commerciaux internationaux.

**Food and Drug Administration (FDA)**

Administration américaine chargé du contrôle des produits alimentaires et médicaux.

**Groupe de Cairns**

Un groupe formé de 18 pays exportateurs de produits agricoles. Le groupe a été mis en place à Cairns en Australie en 1986, et s'était donné pour but d'abolir des barrières commerciales et la réduction substantielle des subventions affectant les échanges commerciaux des produits agricoles. Les 18 pays membres sont : Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Fiji, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle Zélande, Paraguay, Philippines, Afrique du Sud, Thaïlande, et Uruguay.

**Libre échange**

Un état de réduction drastique ou d'élimination des tarifs douaniers et quotas sur certains ou tous les biens échangés entre pays. Le libre échange n'empêche pas un pays de poursuivre une politique commerciale indépendante en respectant le reste du monde.

**Mesures antidumping (AD)**

Droits additionnels imposés sur les exportateurs écoulant leurs produits à des prix bas déloyaux, à condition que la preuve des dommages réels ou potentiels au pays importateur soit établie.

**Mesure Globale du Soutien (MGS)**

Indexe mesurant la valeur monétaire du degré du soutien gouvernemental à un secteur donné. La MGS, comme définie dans l'accord agricole, est composée des dépenses budgétaires ainsi que des transferts de revenus des consommateurs vers les producteurs en raison des politiques qui déséquilibrent les prix du marché.

**Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)**

Accord sur les normes de protection des produits alimentaires, des plantes et des animaux s'appliquant aux produits agricoles faisant l'objet des échanges mondiaux.

**Multifonctionnalité**

Elle réfère souvent aux différents rôles joués par l'agriculture dans l'économie d'un pays donné. Une liste non exhaustive de ces fonctions comprend : la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la gestion des programmes d'ajustement structurel, le soutien au développement rural et l'allègement de la pauvreté.

**Notification (notifier)**

Le processus par lequel les pays membres adressent un rapport annuel à l' OMC sur la situation de leurs engagements, les changements de politiques et autres questions relatives à la mise en œuvre des différents accords.

**Obstacles techniques au commerce (OTC)**

Les exigences techniques, telles que les normes sur les produits et les transformations, imposés à des niveaux qui limitent excessivement, voire interdisent, les échanges.

**Organisation des Nations Unies pour l' Alimentation et l' Agriculture (FAO)**



**Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Une organisation multilatérale créée le 1<sup>er</sup> janvier 1995, ayant pour but de promouvoir une libéralisation et un fonctionnement du système commercial multilatéral en suivant des règles bien définies. L' OMC remplaça le GATT à la suite des huit années de négociations du cycle d' Uruguay. Il y a actuellement 143 pays membres de l' OMC.

**Organisation non gouvernementale (ONG)****Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)****Pays développés (PD)**

Tous les pays développés en Europe Occidentale, Amérique du Nord et dans les régions de l' Asie Pacifique

**Pays en développement (PED)**

Souvent les pays à revenu intermédiaire en Afrique, Amérique latine et Asie

**Pays moins avancés (PMA)**

Généralement les pays pauvres de l' Afrique sub-saharienne, de l' Amérique latine et de l' Asie.

**Pic (crête) tarifaire**

Taux très élevé de tarifs douaniers souvent appliqués sur les importations au-dessus des quotas. Voir les quotas tarifaires.

**Procédures d'échange**

Activités, pratiques et formalités nécessaires impliquées dans la collecte, la présentation, la communication et l'analyse des données requises pour le mouvement des biens dans le commerce international.

**Procédures de vérification des conformités**

La section de l' Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) visant à déterminer si un produit échangé se conforme à des normes techniques. Ces procédures ne devront pas faire de différences entre les compagnies locales et étrangères.

**Programmes d'ajustement structurel (PAS)**

Les réformes de politique macroéconomique initiées depuis le début des années 1980 par les institutions de Breton Woods, en collaboration avec les pays en développement (particulièrement ceux d' Afrique). Le but de ces programmes était de redresser les problèmes de déséquilibres sévères dans ces économies.

**Progressivités des droits de douane**

Augmentations de tarifs en fonction du degré de transformation des produits : plus un produit est transformé, plus le taux appliqué est élevé.

**Protectionnisme (politiques protectionnistes)**

Pratique qui consiste à protéger la production intérieure par l'usage des tarifs et quotas qui découragent les importations.

**Quota tarifaire**

Restriction tarifaire consistant à réduire le taux des tarifs douaniers (en quota) pour un volume d'exportation donné et un tarif plus élevé (hors quota) pour les importations dépassant le niveau d'accès concédé.

**Régime commercial ouvert**

Ensemble des politiques encourageant le libre échange.

**Régionalisme**

Création d'un espace économique ou commercial commun entre pays partageant des règles commerciales communes avantageuses pour chacun d'entre eux par rapport aux échanges avec le reste du monde.

**Règle d'origine**

Critère utilisé pour déterminer l'origine d'un produit. Les règles d'origine sont indispensables pour la mise en œuvre d'un large éventail de politiques commerciales telles que les quotas, l'application des mesures antidumping, des droits compensateurs, des tarifs préférentiels, etc.

**Règlement des disputes**

Procédures de l' OMC utilisées dans la résolution des conflits entre les pays membres. Les disputes naissent quand le gouvernement d'un pays membre estime qu'un autre pays viole un accord ou un engagement qu'il a consenti au niveau de l' OMC ([www.omc.org](http://www.omc.org))

**Sauvegardes spéciales (SS)**

Similaires aux droits compensateurs (DC, voir plus haut). L' application des SS est restreinte à des situations où le produit importé cause des « dommages sérieux » à l'industrie intérieure produisant des produits similaires ou directement concurrentiels.

**Soutiens internes**

Politiques offrant des soutiens ou autres formes de subventions aux productions agricoles. L' accord agricole définit trois types différents de soutiens nationaux : les politiques de la *boîte verte*, la *boîte bleue* et la *boîte orange*. La *boîte orange* contient toutes les mesures de soutiens nationaux qui sont sujettes à des engagements de réduction suivant les termes de l'accord agricole. La *boîte bleue* se réfère à des politiques considérées comme ayant un effet minimal sur les échanges, alors que la *boîte verte* contient des politiques qui sont considérées comme ayant peu ou pas d'effets sur les échanges. Les mesures des boîtes bleue et verte ne sont pas soumises à des engagements de réduction.

**Subventions à l'exportation**

Paiements du gouvernement aux exportateurs pour faciliter leurs activités d'exportations

**Tarif douanier**

Une taxe imposée par un pays sur les importations des biens et services.

**Tarif *ad valorem***

Un pourcentage fixe appliqué à la valeur des importations

**Tarif extérieur commun (TEC)**

Tarif douanier commun appliqué par un regroupement régional sur ses importations extra régionales. Le groupe a la possibilité d'appliquer des taux tarifaires réduits, ou pas de taux tarifaire du tout, sur les importations inter-régionales.

**Taux plafond**

Taux maximal de tarif qu'un pays donné s'est engagé à appliquer sur ses importations. Les taux plafonds doivent être respectés suivant les règles de l' OMC et peut faire l'objet de représailles si un pays augmente le tarif au delà du taux plafond.

**Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Taxe appliquée sur la valeur ajoutée. Cf. « valeur ajoutée » plus bas.

**Tout sauf les armes (TSA)**

Préférences commerciales de l' Europe en faveur des importations en provenance des pays les moins avancés, à l'exception des armes et des munitions.

**Traitements spéciaux et différenciés (TSD)**

Dispositions de l' OMC qui autorisent les exportations des pays en développement à bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés sur une base non réciproque.

**Union Européenne (UE)**

Un marché commun de 15 pays européens qui sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grèce, Hollande, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Suède et Royaumes Unis.

**Union Economique et Monétaire de l' Afrique de l' Ouest**

Une union économique et monétaire de 8 pays ouest-africains, notamment Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. L' Union a mis en place une politique monétaire commune et elle applique un système extérieur commun et unifié des tarifs sur les importations extra régionales. Le but ultime de l' Union est l'intégration parfaite entre les économies de la région. Plusieurs critères sont communément utilisés pour mesurer le degré de convergence entre ces économies.

**Valeur ajoutée**

La différence entre le coût des matériels achetés par une entreprise et le prix auquel elle vend ses produits en utilisant ces matériels. Cette différence représente la valeur ajoutée des activités productives pour l'entreprise.

## 1. INTRODUCTION

Le vingt-et-unième siècle est caractérisé par le processus d'intégration accélérée entre les économies. Les marchés des biens, services et capitaux sont influencés aussi bien par l'environnement économique national que par des forces politiques et économiques émanant d'autres pays. En Afrique de l' Ouest, où l'économie repose sur l'agriculture, l'interdépendance entre les politiques de commerce intérieur et extérieur joue un rôle vital dans le développement de ce secteur clé. Par exemple, la production du riz au Sénégal peut être influencée par les importations de riz en provenance du Vietnam ; la production laitière en Côte d' Ivoire peut être entravée par importations du lait moins cher de l' Union Européenne (UE) ; l'accès préférentiel aux marchés de l' EU peut favoriser les exportations de fruits et légumes du Mali ou du Burkina Faso ; les politiques cotonnières aux Etats-Unis peuvent avoir une influence directe sur la production cotonnière en Afrique de l' Ouest, etc. Les effets de chacune de ces différentes relations commerciales sur les différents pays concernés sont souvent ambigus, d'où la nécessité de mettre en place un organisme international chargé de structurer les diverses interdépendances dans le système commercial international. Depuis janvier 1995, l' Organisation Mondiale du Commerce (OMC) s'est chargé de ce rôle.

Le présent rapport donne un bref aperçu des implications des accords commerciaux de l' OMC pour le secteur agricole en Afrique de l' Ouest et au Tchad. Sur les dix-sept pays qui constituent ce groupe, quinze sont membres de l' OMC. La plupart de ces pays sont également signataires de l' Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), depuis les premières années de leur indépendance (tableau 1).

**Tableau 1. Dates d'entrée des pays de l' Afrique de l' Ouest comme signataires du GATT et membres de l' OMC**

Pays	GATT	OMC
Bénin*	12 septembre 1963	22 février 1996
Burkina Faso*	3 mai 1963	3 juin 1995
Cap Vert*	N'était pas partie signataire	Observateur-en passe d'être admis
Côte d' Ivoire	31 décembre 1963	1 janvier 1995
Gambie*	22 février 1965	23 octobre 1996
Ghana*	17 octobre 1957	1 janvier 1995
Guinée*	8 décembre 1994	25 octobre 1995
Guinée Bissau*	17 mars 1994	31 mai 1995
Liberia	N'était pas partie signataire	Non membre et non observateur
Mali*	11 janvier 1993	31 mai 1995
Mauritanie*	30 septembre 1963	31 mai 1995
Niger*	31 décembre 1963	13 décembre 1996
Nigeria	18 novembre 1960	1 janvier 1995
Sénégal*	27 septembre 1963	1 janvier 1995
Sierra Leone*	19 mai 1961	23 juillet 1995
Tchad*	12 juillet 1963	19 octobre 1996
Togo	20 mars 1964	1 mai 1995

\* Les pays les moins avancés (PMA)

En anticipant les bénéfices des gains induits par un régime commercial ouvert (par opposition à une autarcie commerciale), les pays de l' Afrique de l' Ouest et d'autres pays en développement avaient été généralement désireux de partager la philosophie d'un commerce plus libre promue par le GATT et l' OMC, particulièrement poussée après la mise en place des programmes d'ajustement structurel (PAS) qui avaient démantelé la plupart des barrières protectionnistes érigées dans ces pays avant les années 1980. Cependant, cet enthousiasme commence à s'amenuiser, laissant progressivement place à un sentiment général de frustration et d'impuissance face au constat de l'application très limitée des principes des accords de l' OMC. Dans diverses déclarations faites aux sommets de l' OMC, les pays ouest-africains avaient déploré le non-respect des engagements pris en matière de réduction des barrières tarifaires, des soutiens nationaux et des subventions à l'exportation. L' absence ou l'insuffisance d'apport d'assistance technique liée au commerce et la négligence des traitements spéciaux et différenciés (TSD) ont également été sérieusement condamnées. Bref, les pays les moins avancés (PMA), dont ceux de l' Afrique de l' Ouest, se sont sentis marginalisés aux termes des six premières années d'application des accords de l' OMC.

Cette critique de marginalisation est souvent relayée et amplifiée par plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) qui mènent souvent des campagnes intenses de mobilisation contre les efforts de l' OMC à créer un système commercial mondial plus libéral et plus régulé. Les efforts des ONG culminèrent en 1999 à Seattle lors d'un vaste mouvement de protestation<sup>2</sup> contre ce qui était perçu comme une domination des multinationales dans le commerce international. Cette domination, selon certaines ONG, a eu des impacts négatifs sur l'environnement et sur les conditions de vies des populations rurales dans les pays du Sud. Le présent rapport ne cherche pas à se mêler à la controverse entre l' OMC et les ONG sur la contribution du système commercial multilatéral pour la promotion du bien-être global basé sur l'agriculture. Au contraire, il se propose de passer en revue des accords sur l'agriculture du point de vue des pays et groupes de pays. Le rapport est principalement basé sur les diverses déclarations faites par les pays lors de la troisième conférence ministérielle de l' OMC à Seattle en 1999. Le rapport couvre également des éléments supplémentaires, notamment les propositions de négociation soumis par divers pays et groupes de pays à la suite de la conférence de Seattle, ainsi que des déclarations récentes faites à la quatrième conférence de l' OMC tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001.

Cette étude met l'accent sur les problèmes d'accès au marché auquel le secteur agricole fait face dans l'arène des négociations internationales. L' étude couvre 27 pays africains (dont 8 de l' Afrique de l' Ouest), les Etats-Unis, l' Union Européenne, le Japon et le Groupe de Cairns (tableau 2). Cette analyse préliminaire exclut les pays d'Asie et d'Amérique latine et centrale, ainsi que les pays de l' Europe de l'est dont l'économie est en transition. Des investigations ultérieures mettront davantage l'accent sur ces trois régions, qui présentent un intérêt commercial de plus en plus stratégique pour la région ouest-africaine. Le Groupe de Cairns est inclus dans la phase initiale cette étude à cause de son importance dans les négociations multilatérales sur l'agriculture, l'un des secteurs économiques les plus vitaux de l' Afrique de l' Ouest.

---

<sup>2</sup> La protestation a eu lieu à Seattle aux États-Unis en novembre 1999 au cours de la troisième conférence ministérielle de l' OMC. Beaucoup de pays membres de l' OMC décrivent la conférence comme un échec, donnant ainsi plus de poids à l'argument avancé par les ONG.

**Tableau 2. Couverture géographique et documents de base utilisés dans l'élaboration des matrices des enjeux et des positions dans les tableaux 4 et 5**

Pays et groupes de pays	Les documents de l' OMC
Afrique de l' Ouest et Tchad	Troisième Conférence Ministérielle de l' OMC : Déclarations ministérielles du Burkina Faso, de la Côte d' Ivoire, de la Gambie, du Mali, de la Mauritanie, du Nigeria, du Sénégal et de la Sierra Leone.
Le Reste de l' Afrique	Troisième Conférence Ministérielle de l' OMC : Déclarations ministérielles de l' Afrique du Sud, de l' Algérie, de l' Angola, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, de l' Egypte, du Gabon, du Kenya, du Lesotho, du Madagascar, du Maroc, de la Mozambique, de la Tanzanie, de l' Ouganda et de la Zimbabwe.
Etats-Unis	Documents WT/MIN(99)/ST/12 ; G/AG/NG/W/15, 23 juin 2000 ; G/AG/NG/W/16, 23 juin 2000 ; G/AG/NG/W/17, 28 juin 2000.
Union Européenne	Documents WT/MIN(99)/ST/3 ; WT/MIN(99)/ST/4 ; G/AG/NG/W/17, 28 juin 2000 ; G/AG/NG/W/18, 28 juin 2000 ; G/AG/NG/W/34, 18 septembre 2000.
Japon	Documents WT/MIN(99)/ST/26 ; WT/MIN(99)/ST/44 ; G/AG/NG/W/46, 5 octobre 2000.
Groupe de Cairns	Documents G/AG/NG/W/11, 16 juin 2000 ; G/AG/NG/W/21, 11 juillet 2000 ; G/AG/NG/W/40, 5 octobre 2000.

Dans cette étude, le terme «accès au marché» aura une connotation plus élargie que le sens le plus couramment utilisé. Traditionnellement, l' «accès au marché» signifie réduction des barrières tarifaires. L'accès au marché sera compris ici comme toute sorte de mesures visant à renforcer les opportunités d'entrée d'un produit donné dans un marché étranger. Du point de vue des économies ouest-africaines, ces mesures comportent, en dehors des réductions tarifaires, les points suivants :

- Réduction au niveau des soutiens internes et des subventions à l'exportation dans les pays développés parce qu'ils faussent les échanges
- Un usage juste des barrières non tarifaires telles que les régulations techniques
- Une mise en œuvre efficace des accords de l' OMC concernant les traitements spéciaux et différenciés et les mesures relatives à l'assistance technique, etc...

Le reste du rapport donne un aperçu historique sur le GATT et l' OMC avant de discuter chacun des éléments composant le terme "accès au marché" tel qu'il est prévu par les pays et groupes de pays. L' étude a également identifié des domaines clés d'enquêtes complémentaires sur les implications des accords de l' OMC sur l'agriculture ouest-africaine.

## 2. APERCU HISTORIQUE SUR LE GATT ET LE MANDAT DE L' OMC<sup>3</sup>

Le GATT était à la fois un accord provisoire et une organisation chargée de superviser le système commercial international durant presque un demi siècle (1947-1994). Fin 1994, il y avait 128 pays signataires du GATT, dont 14 pays de l' Afrique de l' Ouest et le Tchad. L'organisation avait beaucoup contribué à réduire les tarifs à une étape initiale de la libéralisation du commerce, ce qui avait conduit à un taux de croissance rapide du commerce mondial (8% en moyenne) dans les années 1950 et 1960. Toutefois, à la suite de la crise économique des décennies 1970 et 1980, les pays développés de l' Europe et de l' Amérique du Nord renforcèrent leurs politiques protectionnistes (par exemple, augmentation des subventions agricoles). Ceci porta un coup dur à la crédibilité et à l'efficacité de l'organisation. En outre, les dispositions du GATT, qui étaient développées pour structurer le système d'échanges multilatéraux à la fin des années 1940, devinrent inadéquates pour répondre aux nouveaux problèmes commerciaux plus complexes et plus diversifiés des années 1980. Aussi devint-il nécessaire de renforcer et de diversifier les prérogatives du système. Ce qui a été fait pendant plus de huit ans de négociations lors du cycle d' Uruguay, donnant naissance à l' OMC en janvier 1995. Le GATT en tant qu'organisation fut dissout, alors que le GATT en tant qu'accord fut amendé, élargie et intégré à l' OMC.

Le Secrétariat de l' OMC, basé à Genève, a identifié cinq différences clés entre l' OMC et le GATT :

- Le GATT était un accord *ad hoc* et provisoire. Il n'avait jamais été ratifié par les parlements des parties signataires, et ne contenait aucune disposition pour la création d'une organisation.
- L' OMC et ses accords sont permanents. L' OMC est une organisation internationale fondée sur une base légale sensée. Les pays membres ont ratifié les accords de l' OMC et ces accords eux-mêmes décrivent comment l' OMC doit opérer.
- L' OMC a des « membres » alors que le GATT avait des « parties signataires », soulignant le fait que le GATT était officiellement un texte légal.
- Le GATT traitait de l'échange des biens, alors que le mandat de l' OMC couvre également les services ainsi que les droits de propriétés intellectuelles.
- Enfin, le mécanisme de résolution des conflits à l' OMC est plus rapide et plus automatique que celui de l'ancien système GATT. Les décisions de l' OMC ne peuvent pas être bloquées.

L' OMC comptait 143 membres à la fin de l'année 2001, avec la Chine pour 143<sup>ème</sup> membre. L' OMC est la seule organisation qui régule le commerce international entre pays. Les activités de l' OMC sont basées sur des règles, qui sont les fruits des négociations entre membres. Il est pour le moment impossible d'indiquer si les différences organisationnelles entre le GATT et l' OMC ont

---

<sup>3</sup> Cette section est principalement basée sur les informations disponibles sur le site Internet de l' OMC, [www.wto.org](http://www.wto.org).

résultat ou non à des changements notables dans le fonctionnement du commerce mondial, particulièrement vis-à-vis des pays de l' Afrique de l' Ouest. Il n'est non plus possible de dire comment ces différences pourront affecter des performances futures. Sans doute que l' OMC a une plus grande portée que le GATT, mais les performances actuelles et futures, ainsi que la crédibilité de l'organisation seront minées si les accords actuels demeurent mal mis en œuvre.

En effet, l' OMC s'est donné de multiples objectifs, comme il a été énuméré dans le Préambule de la Décision de Marrakech établissant l' OMC. Certains de ces objectifs sont : augmenter le niveau de vie des populations dans le monde ; assurer un plein emploi ainsi qu'une croissance soutenue des revenus réels et de la demande effective ; et accroître la production et le commerce des biens et services de manière durable en respectant les besoins spécifiques de développement de chaque état membre. Le Préambule des accords de l' OMC reconnaît également le besoin des pays à se dévouer à des efforts spéciaux dans le but d'assurer aux pays en développement et aux pays les moins avancés une part juste de la croissance au niveau des échanges mondiaux. L'accent a aussi été mis sur l'importance de mener des actions réciproques et mutuellement avantageuses visant à réduire les tarifs et autres barrières aux échanges tout en éliminant des pratiques discriminatoires dans les relations commerciales internationales.

Le principal rôle de l' OMC est d'administrer les accords en :

- organisant des forums pour les négociations commerciales
- s'occupant des désaccords commerciaux
- suivant les politiques commerciales nationales
- pourvoyant une assistance technique et une formation aux pays en développement
- coopérant avec les autres organisations internationales.

L' administration de l' OMC suit un certain nombre de principes clés dans l'exercice de ces fonctions. Ceux-ci comportent la nécessité de :

- traiter tous les partenaires commerciaux de manière égale et sans discrimination entre eux
- œuvrer pour un échange plus libre entre les nations
- rendre le système commercial multilatéral prévisible et empêcher l'usage de mesures de protection tarifaires et non tarifaires arbitraire
- rendre le système avantageux pour les PMA.

Certains de ces principes, en particulier celui de la non discrimination , ne sont pas compatibles avec l'existence du régionalisme (UEMOA, CEDEAO) ou des accords commerciaux préférentiels (Accords de Lomé et de Cotonou). Toutefois, les accords de l' OMC contiennent également des dispositions spéciales autorisant les pays de l' Afrique de l' Ouest à former des blocs communs régionaux et à tirer des bénéfices des préférences commerciales qui leurs sont accordées par l' Union Européenne. Par exemple, la Conférence Ministérielle de Doha avait



exempté les accords ACP-UE de la nécessité de se conformer au principe de non discrimination. Les publications complémentaires traiteront plus en détail des arrangements de commerce préférentiel à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur de la région de l' Afrique de l' Ouest. Comme indiqué plus haut, le présent rapport insiste davantage sur les barrières tarifaires, les subventions à l'exportation et les soutiens nationaux.

### 3. BARRIERES TARIFAIRES

Les négociations de l' OMC ont deux buts essentiels : éliminer ou réduire les taux tarifaires et convertir les barrières non tarifaires, telles que les quotas, en tarifs. La conversion des quotas en tarifs est connue sous le nom de *tarification*. Les mesures tarifaires peuvent aussi être utilisée en conjonction avec d'autres accords tels que ceux sur les mesures antidumping (AD), les droits compensateurs (DC) et les sauvegardes spéciales (SS). Ces trois accords peuvent être vus comme des mesures de contingence qui permettent aux pays bénéficiaires de recourir temporairement à des augmentations de tarifs pour protéger une industrie locale contre des dommages causés par les importations (voir la section 3.3 pour plus de détails sur ces trois mesures).

Les accords sur l'agriculture du cycle d' Uruguay avaient spécifié clairement plusieurs règles pour la réduction progressive des tarifs, la conversion des barrières non tarifaires en tarifs (tarification) et l'utilisation des mesures de contingence. En conformité avec le principe de traitement favorable de l' OMC pour les PMA, les accords requièrent généralement de plus grands engagements et un temps de mise en œuvre plus court pour les pays développés par rapport aux pays en développement (tableau 3). Les PMA sont exemptés de la plupart des engagements de réduction de tarifs. En dehors de la Côte d' Ivoire, le Ghana et le Nigeria, qui sont considérés comme des pays en développement, tous les autres pays de l' Afrique de l' Ouest sont considérés comme des PMA.

**Tableau 3. Aperçu des engagements sur les barrières tarifaires des accords agricoles du cycle d' Uruguay**

Types de mesures	Pays développés (PD)	Pays en développement (PED)	Pays les moins avancés (PMA)
Tarification	Convertir toutes les mesures non tarifaires en tarifs	Même que les PD	Même que les PD
Réduction des tarifs	Réduire le niveau général de tarifs de 36% sur une période de 6 ans, avec une réduction minimale de 15% par ligne tarifaire	Réduire le niveau général des tarifs de 24% sur une période de 10 ans, avec une réduction minimale de 10% par ligne tarifaire	Exempts des réductions mais doivent au moins plafonner leurs tarifs
Quotas tarifaires	Tarififier tous les quotas ; accroître le volume des quotas à concurrence d'au moins 3% (à augmenter à 5%) des besoins de consommation	Même que les PD	Même que les PD
Sauvegardes spéciales	Les pays importateurs pourront utiliser des tarifs additionnels sur des produits sur lesquels s'applique un quota tarifaire si les importations subventionnées constituent de sérieuses menaces pour l'industrie locale concernée ; les accords de l' OMC définissent les modalités d'usage des sauvegardes spéciales	Même que les PD	Même que les PD

Source : Adapté de Regmi, Trueblood, et Shapouri (2000).

### 3.1. Réductions tarifaires

Les réductions tarifaires sont évaluées par rapport à un niveau de base. Le tarif de base est déterminé de deux façons : soit par rapport au niveau du tarif plafond<sup>4</sup> (si les tarifs ont été plafonnés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995), soit par le taux effectif appliqué au début des négociations du cycle d' Uruguay en septembre 1986. Comme indiqué dans le tableau 3, les pays développés se sont engagés à réduire leurs tarifs hors quota de 36% en moyenne, également répartis sur six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995. Les pays en développement devaient quant à eux mettre œuvre une réduction de 24% répartie sur dix ans. Les réductions minimales par ligne tarifaire étaient respectivement de 15% et 10% pour les pays développés et le pays en développement. Les PMA ont été exemptés de ces engagements de réductions, comme il a été indiqué plus haut. Il est extrêmement difficile de savoir le degré exact de respect de ces engagements par le pays développés, après six années de mise en œuvre des accords. L' OMC (2001) soutient que les tarifs profonds sont approximativement les mêmes que les tarifs que les pays développés appliquent aux importations agricoles. L' estimation n'est pas aussi claire pour les PED (pays en développement) et les PMA, parce qu'il y a souvent une énorme disparité entre les taux plafonds et les taux appliqués. Par exemple, le Mali avait appliqué un taux moyen de tarif de 28,7% sur les importations agricoles en 1997, mais les taux plafonds moyens étaient d'environ 60%. Ce taux passa à une moyenne de 110% en l'an 2000 (tableau 6). L' Australie, le Japon, et les Etats-Unis appliquèrent tes tarifs moyens respectifs de 1,2%, 26,3%, et 10,7% sur les importations agricoles pour la période 1998-1999. Les taux plafonds moyens étaient respectivement de 3,3%, 25,3%, et 8,2% (OMC 2001).

Bien que la plupart des pays ouest-africains soient classés comme PMA, et donc exemptés des engagements de réduction, il y avait eu d'importants efforts unilatéraux dans plusieurs pays pour réduire le niveau tarifaire sous les programmes d'ajustements structurels. En outre, les pays membres de l' Union Economique et Monétaire de l' Afrique de l' Ouest (UEMOA) s'étaient aussi engagés dans un programme de réformes structurelles étendues qui a eu pour résultat l'harmonisation et la simplification du système de taxation des importations au sein de l' Union (Voir Encadré No. 1 dans les annexes pour les détails des politiques fiscales et commerciales de l' UEMOA).

L' analyse comparative par pays dans les tableaux 4 et 5 montrent qu'il y a un consensus général au sein des pays pour une réduction substantielle, voire une élimination des tarifs douaniers sur les produits originaires des PMA. Ce consensus, qui avait déjà émergé à Seattle en 1999, s'était confirmé à Doha en 2001. Les pays de l' Afrique sub-saharienne ont été unanimes quant à la nécessité de réduire les crêtes tarifaires et d'éliminer les progressivités des droits de douane<sup>5</sup>. Cette proposition a également été fortement soutenue par les Etats-Unis et le Groupe de Cairns. Le Japon avait proposé un système d'accès au marché plus compréhensif devant couvrir les tarifs agricoles, les services et les tarifs industriels. Tout en invitant les pays développés à offrir un accès libres aux exportations provenant des PMA, l' Union Européenne a été le partenaire le moins favorable à l'idée d'une élimination inconditionnelle des crêtes tarifaires, des

---

<sup>4</sup> Le tarif plafond est le taux maximal de tarif qu'un pays s'engage à appliquer sur un produit donné.

<sup>5</sup> Les crêtes ou pics tarifaires sont les tarifs excessivement élevés imposés sur les exportations, une fois que le quota alloué est épuisé. La progressivité des droits de douane est la pratique qui consiste à taxer les tarifs à des taux plus élevés quand le niveau de transformation d'un produit augmente. Les taux les plus élevés sont observés sur les produits les plus transformés.

progressivités de droits et des autres mesures de protection provisionnelles telles que les mesures antidumping, les droits compensateurs, et les sauvegardes spéciales.

Les pays ouest-africains ont considéré le problème des progressivités des droits comme crucial pour la diversification de leurs économies. Par conséquent, ils comptent voir des améliorations à ce niveau. Konandreas et Greenfield (1996) ont observé une réduction des progressivités des droits de douane au cours des années suivant la signature des accords du cycle d' Uruguay, et avaient prévu que ces changements pourraient offrir de nouvelles opportunités de diversification des exportations aux PED. Toutefois, dans une récente déclaration sur l'accès au marché<sup>6</sup>, un groupe de PED (dont quatre de l' Afrique sub-saharienne) ont noté que malgré de légères réductions dans l'usage des progressivités observées dans la période post- Uruguay Round, la plupart des progressivités ont malheureusement persisté et ont eu des effets inverses. Les tarifs ont disproportionnellement augmentés une fois que les pays exportateurs ont ajouté de la valeur à leurs produits de base. Linland (1997) a particulièrement souligné que les PD continuent d'appliquer en moyenne une différence tarifaire de 17% entre les produits primaires et les produits transformés en provenance des PED. On pense qu'une telle pratique éloigne les activités de transformation à valeur ajoutée des PED (Salinger, Amvouna, et Savarese 1998). En s'appuyant sur les résultats d'une recherche de la Conférence des nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED)<sup>7</sup>, le Groupe de Cairns a donné une illustration pertinente de la situation. Il est indiqué que la part des PED est de 90% sur le marché mondial des fèves de cacao, 44% sur le marché des liqueurs de cacao, 38% pour le beurre de cacao, 29% pour le cacao en poudre et 4% pour le chocolat.

---

<sup>6</sup> Voir le document de l' OMC No. G/AG/NG/W/37 (28 septembre, 2000)—Déclaration sur l'accès au marché soumise par Cuba, la République Dominicaine, le Salvador, le Honduras, le Kenya, l' Inde, le Nigeria, le Sri Lanka, l' Ouganda et le Zimbabwe.

<sup>7</sup> Voir le document de l' OMC No. G/AG/NG/W/60 (2 novembre, 2000)—Déclaration de l' Australie au nom du Groupe des Cairns à la 4<sup>ème</sup> session spéciale du Comité de l' Agriculture, 15-17 novembre, 2000. L' étude de la CNUCED peut être consultée dans CNUCED (1999).

**Tableau 4. Matrice des positions des enjeux de politiques et des pays de l' Afrique de l' Ouest**

Pays	Barrières tarifaires	Soutien interne	Concurrence à l'exportation	Barrières non tarifaires (BNT)	Traitements spéciaux et différenciés (TSD)	Mesures de contingence	Assistance technique
<b>Burkina Faso</b>	Access totalement libre aux produits provenant des PMA	Abolir les subventions à l'agriculture dans les pays développés (PD)		La règle d'origine doit être transparente; éviter d'utiliser les normes d'environnement et de travail comme des BNT	Les partenaires des PD devraient donner une importance appropriée aux TSD ; appliquer les mesures SPS et les OTC comme partie des TSD		
<b>Côte d'Ivoire</b>	Pas d'usage de mesures arbitraires telles que les crêtes tarifaires et les contraintes de contingence qui limitent l'accès au marché			Arrêter d'utiliser les mesures SPS comme des barrières aux échanges cachées	Maintenir des accords asymétriques et appliquer pleinement les TSD.	Pas d'usage arbitraire des mesures anti-dumping	Trouver une solution aux contraintes liées à l'offre et renforcer les capacités nationales.
<b>Gambie</b>	Donner un accès libre et sans condition aux produits des PMA			Renforcer la discipline et les procédures standards	Éviter d'utiliser des mesures SPS pour gérer les opportunités offertes par les PD		
<b>Mali</b>	Accès libre aux fruits et légumes, aux produits d'élevage (viande, bovins, peaux et cuirs) et au coton venant des PMA	Réduction substantielles des soutiens nationaux dans les PD ; maintenir le droit des entreprises commerciales d'état productrices de coton dans les PMA afin d'opérer dans le marché mondial	Eliminer petit à petit les subventions aux exportations agricoles dans les PD, surtout sur le riz, et le fruits et légumes	Clarifier les règles et simplifier les procédures d'évaluation des conformités ; faire la différence entre les règles obligatoires et facultatives			Assister les PMA dans la mise en place de leur capacité et expertise en politiques commerciales et les aider à respecter leurs engagements
<b>Mauritanie</b>			Trouver une solution complète et définitive au problème de financement des exportations		Mettre en œuvre les TSD ; donner une attention particulière aux difficultés auxquelles font face les PMA		Aider à mettre en place les capacités humaines et institutionnelles et à améliorer les structures commerciales

**ADPIC** = Accord sur les droits de propriétés intellectuelles liées au commerce—**BNT/OTC** = Barrières non tarifaires/obstacles techniques au commerce—**ECE** = Entreprise commerciale d'état—**MGS** = Mesure globale de soutien —**MIC** = L' Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce—**PD** = Pays développés —**PED** = Pays en développement—**PMA** = Pays moins avancés—**TSD** = Traitements spéciaux et différenciés—**SS** = Sauvegardes spéciales—**SPS (Mesures)** = Mesures sanitaires et phytosanitaires

Pays	Barrières tarifaires	Soutien interne	Concurrence à l'exportation	Barrières non tarifaires (BNT)	Traitements spéciaux et différenciés (TSD)	Mesures de contingence	Assistance technique
<b>Nigeria</b>	Éliminer les progressivités et plafonner les crêtes tarifaires dans les PD ; augmenter les quotas et réduire les tarifs imposés ; Reconnaître que les PMA ont besoin de flexibilité en matière de réduction de leurs tarifs, surtout sur les produits agricoles sensibles	Réduire les soutiens internes ; autoriser les PMA à utiliser de nouvelles mesures de soutien à des niveaux substantiellement plus élevés que le « <i>de minimis</i> » ; éliminer les limitations imposées aux pays n'ayant pas engagé des réductions de leur niveau de soutiens nationaux ; accroître la flexibilité des PMA à utiliser les soutiens nationaux pour améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des paysans pauvres	Réduire les subventions à l'exportation dans les PD ; imposer plus de discipline sur les politiques de compétition dans le système commercial agricole mondial ; nécessité de comprendre et de réguler le rôle des multinationales dans le système alimentaire	Il y a toujours des BNT, dont les mesures SPS qui inhibent l'accès au marché des PD ; les pays membres de l' OMC devraient appliquer un ensemble unifié de mesures qui reflètent les contraintes spécifiques des PMA	Mettre en œuvre les dispositions relatives aux TSD pour les PMA ; les engagements, les concessions dans tous les domaines devraient prendre en considération leurs besoins de développement		Assister les PMA à mettre en place des capacités locales et les aider à mettre en œuvre leurs engagements concernant, par exemple en matière d'évaluer des produits, l' ADPIC et les MIC
<b>Sénégal</b>	Les exportations des PMA font face à des barrières tarifaires telles que les crêtes et progressivités tarifaires dans les PD, et ces barrières devraient être éliminées ; accorder une exemption totale des droits et quotas pour les PMA	Accorder aux PMA la flexibilité de donner les soutiens internes à leur secteur agricole dans le but d'assurer la sécurité alimentaire, préserver les emplois ruraux et réduire la pauvreté	Réductions progressives des subventions à l'exportation et instaurer une discipline sur les autres formes de soutiens à l'exportation dans les PD, tout en assurant la sécurité alimentaire dans les PMA	Éliminer les barrières non tarifaires et les conditionnalités inappropriées limitant l'accès au marché dans les PD	Maintenir l'accès libre et préférentiel aux marchés des produits agricoles dans les PD ; remplacer graduellement les délais arbitraires avec des délais basés sur des indicateurs économiques	Autoriser les PMA à utiliser les sauvegardes appropriées pour protéger leurs marchés si nécessaire	Aider à mettre sur pied des capacités locales ; Prévoir des allocations de fonds à l'assistance dans budget de l' OMC
<b>Sierra Leone</b>	Les crêtes et progressivités tarifaires affectent négativement les produits dans lesquels les PMA ont un avantage comparatif			Les PD imposent des normes et standards très stricts dans les domaines où ils veulent garder leurs avantages et empêcher la participation des PMA	Besoin des TSD par rapport à l' ADPIC ; maintenir les accords d'accès préférentiel		Assister les PMA pour résoudre les problèmes liés à l'offre et mettre en place leur capacité

**ADPIC** = Accord sur les droits de propriétés intellectuelles liées au commerce—**BNT/OTC** = Barrières non tarifaires/obstacles techniques au commerce—**ECE** = Entreprise commerciale d'état—**MGS** = Mesure globale de soutien —**MIC** = Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce—**PD** = Pays développés —**PED** = Pays en développement—**PMA** = Pays moins avancés—**TSD** = Traitements spéciaux et différenciés—**SS** = Sauvegardes spéciales—**SPS (Mesures)** = Mesures sanitaires et phytosanitaires

<b>Le groupe africain*</b>	Reconnaître que l'Afrique a fait des efforts pour la libéralisation des marchés agricoles autonomes ; de nouvelles réductions de tarifs devront être liées aux réductions substantielles des soutiens internes et des subventions à l'exportation dans les PD. Ceux-ci devront aussi réduire les crêtes et les progressivités tarifaires, tout en offrant un accès libre de tarifs et de quotas aux PMA ; rendre les quotas tarifaires disponibles aux petits producteurs et exportateurs ; maintenir les niveaux actuels des plafonds tarifaires.	Réduire substantiellement et progressivement toutes les mesures de soutiens internes faussant les échanges et productions dans les PD ; réduire les domaines d'utilisation des instruments de politiques de la «boîte verte» afin de rendre leurs distorsions minimales ; rendre les mesures « <i>de minimis</i> » flexibles pour les PMA, et autoriser les PMA à utiliser des soutiens MGS à des fins de développement ; les intrants et les subventions d'investissement aux pauvres ne devraient pas être actionnables	Réduire et éventuellement éliminer les subventions à l'exportation dans les PD ; continuer et renforcer l'article 9.4 qui exempte les PMA des engagements sur les subventions à l'exportation ; discipliner l'utilisation des crédits, garanties et assurances à l'exportation conformément à l'article 10.2 ; ne pas abuser de l'aide alimentaire	Exiger une augmentation de l'accès aux marchés préférentiels et assurer leur stabilité et leur prédictibilité ; augmenter les TSD pour autoriser les PMA à utiliser les politiques de soutiens internes pour réduire la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire, assurer la différenciation des produits et améliorer la compétitivité des petits producteurs	Réviser l'Article 5 relatif aux sauvegardes spéciales (SS) ; développer des sauvegardes agricoles appropriées pour les PMA	Fournir une assistance financière et technique supplémentaire rattachée aux accords de l'OMC	
<b>Positions consensuelles des pays de l'Afrique de l'Ouest</b>	Accès au marché sans taxe douanière pour les produits provenant des PMA ; éliminer les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane et des droits compensateurs, ou à défaut éviter leur usage arbitraire ; continuer les réductions afin de réduire substantiellement les politiques qui génèrent des distorsions dans les pays développés.	Abolition des subventions à l'agriculture dans les pays développés ; réformer ces mesures de soutien pour leurs impacts négatifs ; les réformes devraient tenir compte des besoins spéciaux des PMA en matière de développement et les aider à réduire la pauvreté, surtout dans les ménages les plus démunis.	Éliminer progressivement les subventions à l'exportation dans les pays développés, trouver une solution définitive aux problèmes de financement des exportations ; les réformes devraient aider au développement des PMA et ne pas abuser de l'aide alimentaire	Les règles d'origine devraient être plus transparentes ; éliminer les difficultés d'accès au marché liées aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux conditionnalités inappropriées, et probablement aux normes de l'environnement et du travail ; ne pas utiliser les OTC comme des protection cachées	Les TSD devraient recevoir une attention particulière avec l'application des accords sur les mesures SPS et sur les OTC comme éléments de ces traitements ; ne pas négliger les problèmes que rencontrent les PMA par le maintien des accords asymétriques et préférentiels	Pas d'utilisation arbitraire ou d'abus des mesures anti-dumping ; réformer et développer des mesures de sauvegarde pour les adapter aux besoins des PMA	Aider les pays à établir leur capacité à améliorer les infrastructures commerciales et les aider à faire face aux contraintes liées à l'offre ; rattacher cette assistance aux accords de l'OMC

\* Le groupe africain, composé de 41 pays africains, avait soumis une proposition commune de négociation le 23 mars 2001. Les pays ouest-africains signataires de cette proposition, en dehors des huit pays indiqués dans ce tableau, sont : le Bénin, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Niger, le Tchad et le Togo. Il a été impossible de

**Tableau 5. Matrice des enjeux de politiques et des positions de quelques partenaires de négociations à l' OMC**

Régions Pays	Barrières tarifaires	Soutiens nationaux	Concurrence à l'exportation	Barrières non tarifaires (BNT)	Traitements spéciaux et différenciés (TSD)	Mesures de contingence	Assistance technique
<b>Positions consensuelles des pays de l' Afrique de l' Ouest</b>	Accès au marché sans taxe douanière pour les produits provenant des PMA ; éliminer les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane et des droits compensateurs, ou à défaut éviter leur usage arbitraire ; continuer les réductions afin de réduire substantiellement les politiques qui génèrent des distorsions dans les pays développés.	Abolition des subventions à l'agriculture dans les pays développés ; réformer ces mesures de soutien pour leurs impacts négatifs ; les réformes devraient tenir compte des besoins spéciaux des PMA en matière de développement et les aider à réduire la pauvreté, surtout dans les ménages les plus démunis	Éliminer progressivement les subventions à l'exportation dans les pays développés, trouver une solution définitive aux problèmes de financement des exportations ; les réformes devraient aider au développement des PMA et ne pas abuser de l'aide alimentaire	Adopter une règle d'origine transparente ; éliminer les difficultés d'accès au marché liées aux mesures SPS, aux conditionnalités inappropriées, et potentiellement aux normes de l'environnement et du travail ; ne pas utiliser les OTC comme protection cachée.	Les TSD devraient recevoir une attention particulière avec l'application des accords sur les mesures SPS et sur les OTC comme éléments de ces traitements ; ne pas négliger les problèmes que rencontrent les PMA par le maintien des accords asymétries et préférentiels	Pas d'utilisation arbitraire ou d'abus des mesures anti- dumping ; réformer et développer des mesures de sauvegarde pour les adapter aux besoins des PMA	Aider les pays à établir leur capacité à améliorer les infrastructures commerciales et les aider à faire face aux contraintes liées à l'offre ; rattacher cette assistance aux accords de l' OMC
<b>Reste de l'Afrique</b>	Même que l' Afrique de l' Ouest	Même que l' Afrique de l' Ouest  En plus, réduire les soutiens internes dans les PD, surtout ceux accordés aux industries et secteurs inefficaces	Même que l' Afrique de l' Ouest	Même que l' Afrique de l' Ouest	Même que l' Afrique de l' Ouest  Par ailleurs, maintenir les TSD qui devront être obligatoires	Même que l' Afrique de l' Ouest	Même que l' Afrique de l' Ouest
<b>Etats-Unis</b>	Réduire substantiellement ou éliminer les disparités dans les niveaux de tarifs entre les pays ; éliminer les tarifs, les progressivités, les tarifs appliqués sur les quotas et augmenter les quotas tarifaires ; appliquer des taux <i>ad valorem</i> , éliminer les sauvegardes agricoles transitionnelles spéciales ; promouvoir un accès universel au marché	Réduire substantiellement les subventions et autres mesures perturbant le fonctionnement des marchés ; suggérer 2 catégories de soutiens internes : les soutiens autorisés (ceux qui ont peu ou pas d'effets perturbateurs), et les soutiens non autorisés (ayant des effets perturbateurs) ; réduire la MGS à son niveau limite	Éliminer les subventions à l'exportation et les taxes variables à l'exportation et discipliner les ECE ; négocier les crédits d'exportation au sein des pays de l' OCDE		Autoriser les PMA à utiliser les mesures de soutiens pour atteindre leurs objectifs de développement ; fournir une assistance technique, mettre en place des capacités et améliorer les opportunités d'accès au marché pour les PMA		Fournir une assistance substantielle étendue pour assurer que tous les membres puissent atteindre leur engagement, faire face aux problèmes de facilitation du commerce et d'estimation douanière

ADPIC = Accord sur les droits de propriétés intellectuelles liées au commerce—BNT/OTC = Barrières non tarifaires/obstacles techniques au commerce—  
ECE = Entreprise commerciale d' état—MGS = Mesure globale de soutien —MIC = L' Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au  
commerce—PD = Pays développés —PED = Pays en développement—PMA = Pays moins avancés—TSD = Traitements spéciaux et différenciés—SS =  
Sauvegardes spéciales—SPS (Mesures) = Mesures sanitaires et phytosanitaires



Régions Pays	Barrières tarifaires	Soutiens nationaux	Concurrence à l'exportation	Barrières non tarifaires (BNT)	Traitements spéciaux et différenciés (TSD)	Mesures de contingence	Assistance technique
<b>Union Européenne</b>	Les PD devront offrir un accès libre à leur marché aux PMA ; réduction du niveau moyen général des tarifs plafonds et réductions minimales par lignes tarifaires ; accroître la transparence, la fiabilité et la sécurité des quotas tarifaires ; reconnaître le rôle de l'origine géographique dans l'amélioration de l'accès au marché	Le soutien interne sera réduit ou aboli à condition que les bénéficiaires soient compensés par d'autres moyens ; maintenir le concept de « boîte bleue » et de « boîte verte » ; réductions supplémentaires des MGS depuis les derniers niveaux d'engagement consolidés; revoir les critères de qui caractérisent les politiques pour les trois boîtes	Réduire davantage les subventions à l'exportation si des dispositions sont prises pour réduire les crédits à l'exportation, les abus de l'aide alimentaire, l'usage des ECE et autres formes de soutiens aux marchés	Prendre en compte les préoccupations non commerciales telles que la multifonctionnalité de l'agriculture, l'environnement, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, les préoccupations des consommateurs et la protection des animaux	Soutenir les TSD ; les PD devront favoriser le commerce direct avec les PMA ; donner la flexibilité aux PMA d'utiliser les soutiens internes pour résoudre des problèmes spécifiques le cas échéant ; fournir une aide alimentaire uniquement sous forme de don	Maintenir les sauvegardes spéciales dans le commerce agricole	Fournir une assistance technique pour aider à mettre en place des capacités dans les PMA
<b>Japon</b>	Etendre l'accès libre à presque tous les produits venant des PMA ; nécessité pour un accès compréhensif du marché agricole, les services et les tarifs industriels ; les tarifs devront être spécifiques aux produits et devront satisfaire les besoins de multifonctionnalité et de sécurité alimentaire ; nécessité des quotas tarifaires transparents et impartiaux ; pas de réductions additionnelles dans les tarifs spécifiques aux secteurs	Un niveau réaliste de soutiens internes est indispensable et devrait être basé sur les conditions climatiques et sur l'état des réformes de politiques agricoles dans chaque pays ; maintenir les boîtes vertes et bleues pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et de multifonctionnalité ; la MGS totale doit être déterminé de manière réaliste en utilisant les plafonds comme niveaux d'engagements définitifs	Renforcer les règles et disciplines sur les politiques d'exportation couvrant les subventions à l'exportation ; réduire le niveau de soutien et de quantité des importations subventionnées ; rendre ces mesures transparentes et prévisibles et réduire les taxes à l'exportation, l'usage des ECE et autres barrières aux exportations	Réviser les accords sur les OTC pour rendre les normes internationales transparentes et accessibles à tous ; donner de la flexibilité aux PMA au niveau des règles et disciplines sur les mesures douanières et leur application	Porter une attention spéciale aux problèmes rencontrés par les PMA ; le problème de la multifonctionnalité, dont la sécurité alimentaire, fait partie des TSD ; exempter les PMA de la discipline sur les soutiens internes et les ECE	Réviser les règles sur les mesures antidumping, les renforcer et empêcher un abus protectionniste du mécanisme	

**ADPIC** = Accord sur les droits de propriétés intellectuelles liées au commerce—**BNT/OTC** = Barrières non tarifaires/obstacles techniques au commerce—**ECE** = Entreprise commerciale d' état—**MGS** = Mesure globale de soutien —**MIC** = L' Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce—**PD** = Pays développés —**PED** = Pays en développement—**PMA** = Pays moins avancés—**TSD** = Traitements spéciaux et différenciés—**SS** = Sauvegardes spéciales—**SPS (Mesures)** = Mesures sanitaires et phytosanitaires

Régions Pays	Barrières tarifaires	Soutiens nationaux	Concurrence à l'exportation	Barrières non tarifaires (BNT)	Traitements spéciaux et différenciés (TSD)	Mesures de contingence	Assistance technique
<b>Le Groupe de Cairns</b>	Les échanges des produits agricoles se feront sur la même base que ceux des autres produits ; réductions sensibles de tous les tarifs, dont les crêtes et progressivités ; augmenter les quotas tarifaires	Eliminer tous les soutiens internes perturbant les échanges mondiaux	Eliminer les subventions à l'exportation et fixer des règles claires pour prévenir le non respect des engagements de ces subventions		Le principe des TSD ne doit pas est compromis		
<b>Consensus et différences</b>	Consensus général sur la nécessité de réduire voire éliminer les tarifs sur les produits venant des PMA ; les pays africains et le Groupe de Cairns sont en faveur de l'élimination des crêtes et progressivités tarifaires ainsi que des droits compensateurs, mais les autres partenaires sont moins clairs sur ces questions ; les Etats-Unis soutiennent un accès au marché plus universel et sans équivoque, alors que l' UE propose un accès au marché conditionnel en fonction des indications géographiques ; le Japon défend la nécessité de lier l'accès à la multifonctionnalité dans le domaine de l'agriculture	L' Afrique, le Groupe de Cairns et les Etats-Unis soutiennent l'élimination des soutiens internes qui causent des distorsions dans le marché ; l' Afrique demande en particulier que cette élimination concerne non seulement le secteur agricole, mais aussi les secteurs industriels peu performants et autres secteurs dans les PD ; Le Japon et l' UE veulent maintenir les boîtes vertes et bleues mais soutiennent les réformes des politiques classées sous ces boîtes ; ils espèrent par ailleurs des réductions dans la MGS totale, mais ces réductions doivent commencer aux niveaux des plafonds ; le Japon veut aussi lier les soutiens internes à la multifonctionnalité et à la sécurité alimentaire, une position que défend aussi l' Afrique	L' Afrique et le Groupe de Cairns sont en faveur d'une élimination totale des subventions à l'exportation et des crédits et une résolution des problèmes liés aux financements des exportations ; les Etats-Unis veulent plus de discipline sur les ECE et souhaitent négocier les crédits à l'exportation parmi les pays de l' OCDE ; l' UE relie les réductions à venir aux réformes (mises en place par les autres membres) de leurs crédits et de leurs barrières aux exportations, et des ECE ; l' Afrique et l' UE proposent la nécessité de ne pas abuser de l'aide alimentaire	L' Afrique sollicite que la règle d'origine soit plus transparente et que les règles environnementales et de travail ainsi que les mesures SPS ne soient pas utilisées comme protection cachée ; l' Afrique et le Japon souhaitent une révision des accords sur les OTC et BNT qui devraient être basées sur des normes internationales transparentes ; l' UE propose que les considérations non commerciales fassent partie des négociations comme les tarifs, les soutiens internes et les subventions à l'exportation	Tous les partenaires majeurs soutiennent le principe des TSD pour les PMA afin de les aider à résoudre des problèmes-clés de politiques internes ; l' Afrique veut que les TSD soient obligatoires ; le Japon a soulevé la question de la multifonctionnalité, qui selon lui devrait être considéré comme une autre forme de TSD	L' Afrique et le Japon souhaitent une révision des mesures antidumping dans le but de prévenir les abus de ce mécanisme ; l'UE veut un maintien des sauvegardes spéciales ; les Etats-Unis n'ont pas encore exprimé une position nette sur la question	Tous les partenaires sont d'accord sur la nécessité de fournir une forme d'assistance technique aux PMA dans le but de les aider à respecter leurs engagements, y compris les problèmes de facilitation des échanges et d'évaluation douanière ; les pays africains espèrent aussi que l'assistance les aidera à renforcer leur compétitivité

**ADPIC** = Accord sur les droits de propriétés intellectuelles liées au commerce—**BNT/OTC** = Barrières non tarifaires/obstacles techniques au commerce—**ECE** = Entreprise commerciale d' état—**MGS** = Mesure globale de soutien —**MIC** = L' Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce—**PD** = Pays développés —**PED** = Pays en développement—**PMA** = Pays moins avancés—**TSD** = Traitements spéciaux et différenciés—**SS** = Sauvegardes spéciales—**SPS (Mesures)** = Mesures sanitaires et phytosanitaires

### 3.2. Tarification et quotas tarifaires

Le processus de tarification, comme défini ci-dessus, consiste à convertir les quotas sur les produits agricoles en tarifs douaniers. Le but du processus est d'assurer que les nouveaux tarifs créés offrent un niveau équivalent (souvent plus élevé) de protection aux pays importateurs. Ces derniers devront toutefois offrir une plus grande opportunité d'accès aux exportateurs sous la forme des quotas tarifaires<sup>8</sup>. L'accès au taux le plus favorable devra non seulement préserver les volumes d'avant l'accord agricole, mais aussi les accroître à concurrence d'au moins 3% (à augmenter à 5%) des besoins de consommation du pays importateur (tableau 3).

Le système de quotas tarifaires, mis en place afin d'assurer un accès continu aux exportateurs traditionnels à la suite du processus de tarification, est une source de complication particulière (Hertel et Martin 2000). Dès 1998, Normile et al. avaient prévenu que la tarification des barrières non tarifaires permettrait trop de flexibilité, conduisant à des niveaux de tarifs qui fournissent une protection plus élevée que les niveaux observés avant la tarification. La période postérieure le cycle d'Uruguay était particulièrement marquée par des augmentations aussi drastiques des tarifs hors quota. Une pratique sérieusement critiquée et condamnée par les pays de l'Afrique de l'Ouest (tableau 4 et 5). Ces tarifs excessifs, connus sous le nom de crêtes tarifaires, demeurent une importante source de préoccupation pour la plupart des pays en développement, y compris ceux de l'Afrique sub-saharienne.

Dans leur déclaration<sup>9</sup> à l'OMC, la coalition des PED a confirmé l'importance qu'elle accorde à la réduction des crêtes tarifaires. La déclaration souligne que le profil de plusieurs pays développés après le cycle d'Uruguay est caractérisé par des tarifs élevés sur les produits des zones tempérées et des tarifs moins élevés sur les produits tropicaux. La déclaration a aussi noté que les taux tarifaires sont plus fréquents dans les trois groupes de produits agricoles, notamment les principaux produits alimentaires de base, les légumes et les produits transformés. Des études antérieures (par exemple, FAO 1999 et OCDE 1999) confirment ces faits. La FAO a donné l'exemple de l'année 1997 où il y avait 701 crêtes tarifaires dans la Communauté Européenne (CE), 514 au Japon et 195 aux Etats-Unis, ce qui correspond respectivement à 26%, 27% et 11% des lignes tarifaires dans chacun de ces pays. En considérant la CE comme un seul pays, l'étude de l'OCDE a remarqué que 8 fois sur 10, la protection aux douanes en 1996 est plus élevée que celle de 1993.

Un autre domaine liés aux tarifs et posant d'énormes problèmes aux PMA concerne les sauvegardes spéciales, dont nous débattons dans la partie consacrée aux mesures générales de contingence dans le chapitre suivant.

### 3.3. Mesures de contingence

Les mesures de contingence comprennent les mesures antidumping, les droits compensateurs et les sauvegardes spéciales. Elles forment une série de mesures auxquelles un pays pourrait

---

<sup>8</sup> Un quota tarifaire combine tarif et quota. Les importations sont taxées à un taux moindre tant que le volume importé demeure en dessous du quota spécifié. Quand les importations excèdent le quota, un autre taux tarifaire hors quota (souvent plus élevé) est appliqué.

<sup>9</sup> Voir la note de bas de page No. 6.

temporairement avoir recours si ses niveaux de protection excédaient les tarifs plafonds (voir tableau 6 pour les taux plafonds des pays de l' Afrique de l' Ouest).

Les mesures antidumping autorisent les pays à adopter des mesures de protection contre les exportateurs qui vendent à des prix déloyaux, à condition d'apporter la preuve qu'il en résulte des dommages réels ou potentiels pour le pays importateur. Bien que ces dispositions semblent justifiées, il y a une tendance globale à abuser des mesures antidumping à des fins de protection (Heynen 2001). Le risque d'un abus potentiel de ces mesures a toujours alimenté des disputes dans les relations commerciales internationales. Comme l'indique bien les tableaux 4 et 5, les pays africains et le Japon avaient attiré l'attention sur la question à la troisième conférence ministérielle de l' OMC en 1999.

Les droits compensateurs sont utilisés dans les situations où les produits subventionnés dans les pays exportateurs causent (ou menacent de causer) des dommages matériels à l'industrie locale produisant des produits similaires. L' application des mesures de sauvegarde est limitée à des situations où les produits mis en cause amènent de sérieux dommages à l'industrie locale produisant des produits similaires ou directement concurrentiels<sup>10</sup>. Pour pouvoir utiliser les mesures antidumping et les droits compensatoires, un paysan doit confirmer l'existence de dommages en suivant plusieurs règles d'investigation et de procédures. Les formalités de procédure sont plus simples en cas d'utilisation des sauvegardes, qui sont d'autres formes de tarifs.

**Tableau 6. Taux plafonds des tarifs sur les produits agricoles en Afrique de l' Ouest et au Chad**

Pays	Taux plafonds des tarifs moyens	Taux réellement appliqués
Pays à taux plafonds élevés		
Bénin	119	10
Burkina Faso	150	
Côte d' Ivoire	215	17
Gambie	120	
Mali	110	
Niger	100	
Nigeria	230	47
Sénégal	180	44
Pays à taux plafonds modérés		
Ghana	85	22
Guinée Bissau	65	
Mauritanie	90	
Sierra Leone	60	
Tchad	80	
Togo	83	
Pays à taux plafonds faibles		
Guinée	40	

Source : Adapté de FAO (2000)

Une étude de la FAO a noté qu'entre 1995 et 1998, l' Union européenne avait appliqué des mesures de sauvegarde dont 26 étaient basées sur le prix et 47 basées sur la quantité. Les chiffres correspondant pour les Etats-Unis sont respectivement 24 pour les sauvegardes liées au prix et 6

<sup>10</sup> Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l' OMC, [www.wto.org](http://www.wto.org)

pour les sauvegardes basées sur les quantités ; au Japon, ils sont respectivement de 4 et 73<sup>11</sup>. L'Union Européenne, le Japon et les Etats-Unis utilisent plus de 70% des sauvegardes liées au prix et presque toutes les sauvegardes liées à la quantité dans le monde à la même période. L'étude estime également que plus de 6000 tarifs douaniers pourraient servir de mesure de protection dans le monde. En dehors de ces trois principaux partenaires commerciaux, l'utilisation des sauvegardes est probablement concentrée en Europe, surtout en Suisse, Norvège, Pologne, Irlande et en République Tchèque. Les pays africains qui pourraient éventuellement faire usage des sauvegardes sont l'Afrique du Sud, le Botswana, le Swaziland, le Maroc, la Namibie et la Tunisie.

Le droit d'utiliser les mesures de sauvegarde est réservé aux pays qui ont tarifé leur système de quota. Il s'en suit que la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne ne sont pas éligibles pour l'utilisation de ces instruments, alors que la plupart de leurs exportations pourront faire face aux sauvegardes spéciales dans les pays développés. L'usage des sauvegardes spéciales est jusqu'à présent concentré sur des produits tels que les viandes, les céréales, les fruits et légumes, les oléagineux, les huiles végétales et les produits laitiers. Selon l'étude de la FAO citée ci-dessus, les sauvegardes spéciales et autres mesures de contingence auraient offert de nouvelles opportunités d'échange (dû au fait qu'elles sont utilisées avec les quotas tarifaires). Mais l'étude a aussi indiqué que la mise en œuvre de ces sauvegardes n'est pas toujours transparente. De manière générale, les exportations des PED pourront bénéficier d'exemption limitée des mesures de sauvegarde, les quantités importées fournies sont en deçà du niveau spécifié des importations totales pour un produit donné.

---

<sup>11</sup> Ces chiffres sont basés sur un niveau de classification à 8 chiffres, à l'exception du Japon où les données étaient basées sur une classification à 9 chiffres.

#### 4. SOUTIENS INTERNES

Il y a deux sortes de soutiens internes : ceux qui sont sujets à des engagements de réduction (la boîte orange) et ceux qui sont exemptés de ces réductions. Ces derniers peuvent être regroupés sous la politique de la boîte verte et de la boîte bleue, qui sont considérées comme n'ayant qu'un effet minimal de distorsion sur l'agriculture. Les politiques de la boîte vertes se rapportent à des services publics tels que la recherche, la prévention et la gestion des épidémies, le développement des infrastructures, la sécurité alimentaire, les soutiens directs de revenus, les assistances pour la restructuration de la production agricole, et les paiements directs par le biais de programmes d'assistance régionale et environnementale. Les mesures de la boîte bleue comprennent des politiques concernant les dépenses inférieures à la valeur appelée *de minimis*<sup>12</sup> (5% pour les pays développés, 10% pour les PED, et illimité pour les PMA—voir le tableau 7). Elles incluent également les paiements directs aux producteurs éligibles pour les programmes de diminution des productions, ainsi que les assistances gouvernementales au développement agricole et rural dans les PED et les PMA.

**Tableau 7. Aperçu sur les engagements au soutien interne d'après les accords agricoles du cycle d'Uruguay**

Types de mesures	Pays développés (PD)	Pays en développement (PED)	Pays les moins avancés (PMA)
<b>Catégorisation</b>	Boîte orange*, boîte bleue**, et boîte verte***	Même que les PD	Même que les PD
<b>Niveau de soutien</b>	Réduire de 20% sur 6 ans	Réduire de 13,3% sur 10 ans	Exempté
<b>Mesure global du soutien total (MGS)</b>	Les mesures <i>de minimis</i> ne s'applique pas aux produits dont le soutien est inférieur à 5% de la valeur totale de la production	Les mesures <i>de minimis</i> ne s'applique pas aux produits dont le soutien est inférieur à 10% de la valeur totale de la production	Non applicable

Source : Adapté de Regmi, Trueblood, et Shapouri (2000).

\* La «boîte orange» contient toutes les mesures de soutiens internes sujettes à des engagements de réductions, conformément à l'accord agricole de l' OMC. Elles sont considérées comme ayant une influence directe sur la production et le commerce et doivent par conséquent être réduites.

\*\* La «boîte bleue» contient toutes les politiques considérées comme ayant un effet minimal sur les échanges. Ces politiques comprennent certains paiements directs aux producteurs (par exemple, pour la limitation des superficies cultivées), ainsi que les politiques incluses dans la boîte orange, à condition que le niveau de soutien soit inférieur au *de minimis*, c'est-à-dire 5% et 10% de la valeur totale du produit, respectivement pour les pays développés et les PED.

\*\*\* La «boîte verte» regroupe les politiques considérées comme n'ayant pas ou peu d'effet significatif, sur les échanges. Par conséquent, elles ne sont sujettes à des engagements de réductions. Ces mesures comprennent essentiellement les services publics tels que la recherche, la régulation et les infrastructures .

En ce qui concerne les politiques de soutiens internes sujettes à des engagements de réduction (la boîte orange), les pays développés ont eu jusqu'à l'an 2000 pour réduire le niveau de leur mesure

<sup>12</sup> Le *de minimis* est le niveau maximum de soutien qui peut être fourni, basé sur la valeur totale du (des) produit(s) bénéficiant de soutien. Les mesures de la boîte bleue ne pourront pas dépasser 5% de la valeur des produits dans les pays développés (10% dans les PED). Les PMA sont exemptés de ces mesures.

globale de soutien (MGS) de 20% ; les PED devraient réduire leur MGS de 13,3% au plus tard en 2004. Les PMA ne doivent pas excéder la MGS annuelle établie pendant la période de base de 1986 à 1988. Le soutien global, tel qu'il est défini dans l'accord agricole, est le niveau de soutien annuel exprimé en termes monétaires, on l'appelle donc la mesure globale du soutien. Cela inclut aussi bien les soutiens spécifiques aux produits et ceux qui sont non-spécifiques.

Il est extrêmement difficile d'évaluer le degré exact de mise en œuvre de ces engagements durant les six dernières années, car la plupart des pays membres n'ont pas notifié<sup>13</sup> leur MGS après 1997 ou 1998. Toutefois, on sait que plusieurs pays réorganisent les mesures de soutien interne des instruments prohibés de la boîte orange vers les politiques moins ou pas restrictives des boîtes bleues et vertes (OMC 2001). Cette pratique est connue sous le nom de «ré-instrumentation» des mesures de soutien interne, ce qui limiterait indubitablement l'étendue des réformes anticipées dans les programmes de soutien.

Les pays africains ont généralement une MGS nulle ou négative parce que la plupart de ces pays avaient entrepris des réformes de libéralisation (sous les programmes d'ajustement structurel) avant la conclusion des accords du cycle d'Uruguay. Dans une étude datant de l'an 2000, la FAO a expliqué que la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne n'avaient pas notifié leurs soutiens internes pour plusieurs raisons : (i) les niveaux de soutien interne souvent plus bas que les limites autorisées ; (ii) il n'y avait aucune mesure de soutien sujette à des réductions ; et (iii) il y a un manque de capacité à évaluer et notifier les différents types de soutien. Cette dernière raison touche aux questions d'assistance technique qui seront discutées plus bas.

Comme ce fut le cas pour les barrières tarifaires (tableaux 4 et 5), les pays africains sont unanimes sur la nécessité d'abolir les subventions agricoles dans les pays développés, car ils pensent que cela entraînerait une relocalisation des industries moins productives des pays du Nord vers les pays du Sud. De manière générale, tous les partenaires—particulièrement l'Afrique, les États-Unis et le Groupe de Cairns—ont été en faveur d'une réduction des soutiens nationaux. Aussi, les États-Unis ont-ils proposé que ces mesures soient simplifiées en deux groupes : les soutiens exempts de réductions (qui exercent une distorsion minimale sur les échanges) et les soutiens non exempts (qui sont sujets à des engagements de réduction). Toutefois, l'Union Européenne et le Japon, tout en souhaitant plus de réformes des politiques de soutiens nationaux, ont soutenu qu'il était important de maintenir les trois boîtes actuelles dans le but de répondre plus efficacement à la question de multifonctionnalité<sup>14</sup> ainsi qu'à d'autres questions agricoles non liées aux échanges. Par exemple, le soutien accordé aux producteurs du riz japonais répond à un besoin traditionnel et culturel qui représente l'un des piliers de la stabilité sociale du pays. Les pays africains ont aussi été d'avis qu'il était nécessaire d'utiliser les politiques de soutien interne mais seulement pour répondre à leurs besoins critiques en développement et pour réduire la pauvreté. Un document officiel sénégalais (MPSG 1999) avait fortement soutenu que les soutiens internes peuvent avoir peu ou pas d'effets néfastes sur le marché mondial. L'on peut toutefois s'interroger sur la pertinence d'une telle position pour un pays comme le Sénégal qui n'a pas les moyens nécessaires pour concurrencer le niveau de soutien dans les pays développés.

---

<sup>13</sup> L'accord agricole demande aux pays de reporter le niveau de leur MGS au secrétariat de l'OMC.

<sup>14</sup> Le terme "multifonctionnalité" est souvent utilisé pour référer aux différents rôles que jouent l'agriculture dans l'économie d'un pays. Parmi ces rôles, on peut citer la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, la gestion des programmes d'ajustement structurels, l'appui au développement rural, la réduction de la pauvreté.

Le niveau de soutien interne dans les pays de l' OCDE dans la période suivant le cycle d' Uruguay demeure très élevé, estimé à 280 milliards de dollars en 1998 (MPSG 1999). En général, la transmission des soutiens internes au marché mondial résulte en une perturbation des prix et une concurrence déloyale entre les pays. Pourtant on pense souvent que les mesures de soutien interne utilisées dans les pays développés ont entraîné la réduction du prix des produits de base à l'échelle mondiale, particulièrement celui des produits alimentaires. Etant donné que plusieurs pays ouest-africains ont un solde commercial déficitaire au niveau des produits tels que le riz, le sucre et le blé, il est raisonnable de considérer tout soutien à ces produits comme un transfert de revenu de la part des gouvernements des pays apportant le soutien vers les consommateurs de la région ouest-africaine. De même, on peut aussi argumenter que les prix artificiellement faibles, au niveau mondial, induits par l'usage des mesures de soutien interne, ont favorisé les importations qui ont à leur tour affaibli les capacités régionales à produire localement ces produits clés. La question la plus pertinente aujourd'hui est de savoir dans quelle mesure des réductions au niveau des soutiens nationaux, telles qu'elles sont prévues par les accords de l' OMC, affecteraient la production agricole et la consommation alimentaire en Afrique de l' Ouest.

L' Afrique de l' Ouest pourrait faire face à de nouveaux défis d'insécurité alimentaire qui résulterait inéluctablement d'un assouplissement possible des politiques de soutien interne dans les pays développés. Compte tenu de la présente situation économique de la région, il apparaît qu'il existe peu de place pour assurer la sécurité alimentaire au travers de la productivité agricole ainsi qu'une coordination efficace des marchés, à moins que les états interviennent et soutiennent les producteurs au niveau de la formation, la recherche, le développement des infrastructures et l'assistance à la commercialisation. Le progrès limité réalisé au niveau de l'agriculture ces dernières années suggère qu'il y aurait un grand besoin d'accroître les investissements visant à renforcer la productivité dans ce secteur tout en développant des mécanismes institutionnels visant à améliorer le fonctionnement du système de commercialisation. Ces interventions pourraient entrer en conflit avec les priorités budgétaires poursuivies en accord avec les programmes d'ajustement structurel (PAS), mais elles sont indispensables et donc nécessitent plus d'attention.

Les pays sahéliens auront également à développer leurs potentiels en matière d'irrigation, jusque là non utilisée, dans le but de réaliser une croissance rapide et durable au niveau de la production alimentaire à travers une augmentation de la productivité et une variabilité réduite dans les rendements. Le Conseil Inter-état de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) est en train de développer un programme prioritaire de gestion d'eau pour une agriculture durable dans la région. Les estimations de budget préliminaires indiquent qu'un tel programme coûterait au moins 2 milliards de dollars.



## 5. CONCURRENCE A L' EXPORTATION

L' accord de l' OMC sur l' agriculture interdit l' introduction de nouvelles subventions aux exportations agricoles, tout en exigeant une réduction du volume et des dépenses budgétaires correspondant aux subventions déjà existantes. On attend des pays développés qu' ils réduisent de 36% le budget des subventions à l' export accordées par les gouvernements et de 21% le volume des exportations subventionnées. Les réductions devraient s' étaler sur 6 ans et être évaluées par rapport aux niveaux de base de la période 1986-1990. Les PED se sont engagés à réduire la valeur de leurs subventions de 24% et le volume subventionné de 14% sur 10 ans à partir de la même période de référence (tableau 8). Les PED sont également autorisés à subventionner les coûts de transport et de marketing sur leurs exportations pendant les six premières années de mise en place de l' accord agricole. En ce qui concerne les PMA, ils ont été exemptés des engagements de réduction, mais ne sont pas autorisés à accroître le niveau de leur subventions à l' exportation. Le problème des crédits et des garanties (ou assurances) à l' exportation reste ouvert pour des négociations ultérieures.

Comme dans le cas des soutiens nationaux, l' utilisation des subventions à l' exportation dans les PMA, le cas échéant, était limitée et réduite aux actions visant à soutenir les coûts de transport et de marketing sur les produits exportés. Au lieu des subventions, l' une des caractéristiques de la plupart des pays de l' Afrique sub-saharienne était plutôt de taxer les exportations comme beaucoup d' auteurs, dont Schiff et Valdés (1992), l' ont noté. Ceci a été fait directement à travers les taxes et les droits à l' exportation, ou indirectement, à travers la surévaluation des taux de change. De nos jours, l' utilisation de ces instruments de politique en Afrique de l' Ouest est extrêmement réduite, depuis la mise en place des programmes d' ajustement successifs et des dévaluations.

La majorité des pays ouest-africains continuent à faire face à de sérieuses difficultés budgétaires, ce qui les empêche de pouvoir donner des subventions à leurs exportateurs dans un avenir proche. Ils n' ont pas non plus les moyens de concurrencer le niveau de subventions dans les pays développés où les subventions servent non seulement à soutenir le revenu des producteurs, mais aussi à gagner des parts stratégiques au niveau du marché mondial. Les pays ouest-africains sont sérieusement préoccupés et attendent que les mesures correctives soient prises quant à la latitude donnée aux pays développés d' utiliser les subventions à l' exportation aussi longtemps que ces subventions demeurent compatibles avec leur engagement.

**Tableau 8. Aperçu sur les engagements des subventions à l' exportation de l' accord agricole du cycle d' Uruguay**

Types de mesures	Pays développés (PD)	Pays en développement (PED)	Pays les moins avancés (PMA)
<b>Nouvelles subventions</b>	Non autorisées	Non autorisées	Non autorisées
<b>Réduction des subventions existantes</b>	Réduire la valeur de 36% et le volume de 21% sur 6 ans à partir de la base 1986-1990.	Réduire la valeur de 24% et le volume de 14% sur 10 ans à partir de la base 1986-1990.	Exempté, mais pas d' augmentation
<b>Garanties de crédits</b>	Sujettes à plus de négociations	Même que les PD	Même que les PD

Source : Adapté de Regmi, Trueblood, et Shapouri (2000).

Hormis les pays de l' Union Européennes, tous les partenaires commerciaux inclus dans ce rapport sont très favorables à l'élimination des subventions à l'exportation (tableau 4 et 5). Les effets potentiels que l'élimination des subventions à l'exportation pourront avoir sur les cours mondiaux ont toujours fait l'objet de beaucoup de spéculations. Alors que certains affirment que cette élimination conduirait à un accroissement des cours mondiaux, et par conséquent à une aggravation de l'insécurité alimentaire en Afrique (Sarris 2000), d'autres sont d'avis que cette élimination se traduise par une réduction des droits de douane qui laisserait le niveau des prix inchangé. L'élimination des subventions à l'exportation pourrait également conduire à une augmentation de la demande d'échanges étrangers pour les dépenses alimentaires, ainsi qu'à une diminution des recettes budgétaires. Comme ce fut le cas avec les soutiens internes, on pense également que la réduction des subventions à l'exportation stimulerait la production agricole des PMA à travers un accroissement de la productivité. Le débat reste largement ouvert et des études empiriques seront indispensables pour clarifier et documenter la position ouest-africaine sur les questions de subventions à l'exportation.

En liaison directe avec les préoccupations sur les subventions à l'exportation, on trouve les questions de crédits et de garanties à l'exportation, les entreprises commerciales d'état (ECE), les restrictions à l'exportation et l'aide alimentaire. Les pays africains et le Groupe de Cairns supportent fortement l'élimination des crédits à l'exportation ainsi qu'une meilleure discipline sur les autres mécanismes de financement des exportations. Selon ces groupes de pays, les différentes mesures de soutien créent une concurrence déloyale entre leurs pays respectifs et les autres pays, dépendant lourdement de ces instruments pour accroître leurs exportations. Les Etats-Unis ont appelé à plus de discipline au niveau des ECE, et ont proposé spécifiquement que les questions de crédits à l'exportation soient d'abord négociées au sein des pays membres de l'OCDE. L' Union Européenne et le Japon sont aussi en faveur de la réforme des ECE, souhaitant par ailleurs des réductions au niveau des crédits à l'exportation et une plus grande transparence et prédictibilité dans l'utilisation des restrictions imposées aux exportations. La nécessité de ne pas abuser de l'aide alimentaire a été également soulignée par l' Union Européenne et les pays africains. Cette critique est spécifiquement dirigée contre les Etats-Unis, qui sont accusés d'utiliser l'aide alimentaire comme une forme cachée de subventions à l'exportation. Mais en réalité, la plupart des pays africains ont une position ambiguë par rapport à l'aide alimentaire, car ils pourraient toujours la limiter s'ils le voulaient.

Les tendances des politiques de subventions à l'exportation sont généralement plus faciles à suivre que les soutiens internes, d'où l'attention qui leur a été accordée ces six dernières années, et cette attention continuera très certainement à l'avenir. L' Afrique devra affirmer une position plus élaborée sur le rôle des sociétés étatiques de commercialisation dans la réduction de la pauvreté et dans la réalisation d'autres objectifs de développement de base. Le continent devrait également insister, comme l'a suggéré le Nigeria, sur la nécessité de comprendre et de réguler le rôle des firmes multinationales dans le système alimentaire mondial.

## 6. REGULATIONS TECHNIQUES

Les réglementations techniques, particulièrement les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), constituent les plus importantes barrières non tarifaires auxquelles les exportations des pays de l'Afrique sub-saharienne font face. En général, les réglementations, les normes, et les procédures de contrôle et de certification varient largement d'un pays à l'autre, ce qui crée de sérieuses difficultés pour les producteurs et les exportateurs. L'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) a principalement pour but de veiller à ce que ces réglementations commerciales ne constituent pas une forme déguisée de protection. L'accord autorise les pays à adopter leurs propres normes, mais les encourage également à utiliser les normes internationales<sup>15</sup> quand c'est possible. Les réglementations techniques ont une implication directe sur la **facilitation des échanges**, c'est-à-dire la simplification et l'harmonisation des procédures d'échanges internationaux. Selon les textes de l'OMC, les **procédures d'échange** sont définies comme « les activités, pratiques et formalités engagées dans la collecte, la présentation, la communication et l'analyse des données nécessaires pour le mouvement des biens dans les échanges internationaux. » La facilitation des procédures d'échantillonnage, de test et de certification des exportations agricoles serait très utile pour les pays africains.

Toutefois, la plupart des propositions visant à faciliter le mouvement des biens et services entre pays reflètent une divergence de vue nette entre pays du Nord et pays du Sud (tableau 4 et 5). Du point de vue des pays développés, les problèmes de réglementations douanières dans les pays du Sud constituent un grand frein à un meilleur développement des échanges commerciaux avec ces pays. Pour les pays développés, les pays en développement ont du retard au niveau des procédures douanières par rapport à la vitesse d'intensification des échanges mondiaux. Par exemple, Messerlin et Zarrouk (2000) ont montré que le coût des importations mondiales est de 7% à 10% plus élevé que le coût qui aurait prévalu en l'absence des difficultés administratives occasionnées par l'application des procédures commerciales. En outre, les importateurs et exportateurs dans le Nord doivent souvent faire face à des inefficacités administratives significatives, surtout dans le domaine du transport interrégional. De leur côté, les PED et les PMA ont observé que la plupart des pays développés adoptent des réglementations techniques de plus en plus contraignantes, sans aucune considération des besoins de développement spéciaux des pays pauvres, ni de leur faible niveau de développement technologique. Les réglementations les plus souvent citées comprennent celles relatives aux règles d'origine<sup>16</sup>, les normes environnementales et de travail, et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les pays pauvres sont aussi d'avis que ces réglementations sont compliquées, contraignantes et instables selon les situations, et qu'en pratique, elles deviennent des formes cachées de protection. Aussi, les pays en développement ont-ils suggéré qu'une nette distinction soit faite entre les règles mandataires basées sur des normes scientifiques et des directives facultatives basées sur les lois nationales de chaque pays.

La tentation d'abuser les réglementations techniques devient de plus en plus grande en un moment où le processus de tarification a de plus en plus démantelé les instruments traditionnels de protection

---

<sup>15</sup> Les institutions internationales les plus directement concernées sont : la Commission Codex Alimentarius de la FAO et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour les questions de protection alimentaire, l'Office International des Épizooties pour la santé animale, et le Secrétariat International de la FAO pour la Convention de la Protection Végétale chargée de la protection végétale.

<sup>16</sup> Les règles d'origine sont les critères utilisés pour déterminer le lieu où un bien est produit. Beaucoup de PMA sont d'avis que ces règles sont loin d'être transparentes. Les règles d'origine sont indispensables pour la mise en œuvre des politiques commerciales telles que les quotas, les mesures antidumping et autres contingents, les tarifs préférentiels, etc.

non tarifaire tels que les quotas. Les pays africains et le Japon ont aussi souligné que les accords de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (OTC) souffrent d'un manque de transparence et de prédictibilité et devraient être corrigés (tableau 4 et 5). Ils ont proposé que plus d'importance soit accordée aux normes internationales accessibles à tous les pays.

Les accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires représentent un intérêt particulier pour les pays en développement en général et pour les pays de l'Afrique de l'Ouest en particulier. Ces accords régulent principalement les niveaux acceptables de résidus des pesticides dans les produits, les procédures de production, ainsi que les procédures d'inspection de produits. Comme indiqué plus haut, les pays africains soutiennent l'idée que les mesures sanitaires et phytosanitaires et les règlements sur les OTC soient accessibles aux pays pauvres, puisque que ces accords avaient anticipé que les pays développés adopteront des standards qui tiendraient compte des besoins spéciaux des pays en développement, surtout leurs besoins en matière de commerce et de développement<sup>17</sup>. Malheureusement, plusieurs PMA ont noté que les pays développés avaient arbitrairement imposé des normes trop élevées, sans aucune considération des contraintes climatiques, géographiques ou des problèmes technologiques fondamentaux auxquels font face les pays en développement.

Les problèmes pratiques les plus communs auxquels font face les pays les moins avancés en termes de normes techniques ont été soulignés lors de La Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement (CNUCED 2000). Ils comprennent : (i) le manque d'information opportune et juste sur les nouvelles normes ; (ii) le manque de données scientifiques sur les seuils ou limites spécifiques ; (iii) l'application aléatoire des procédures ; (iv) l'incertitude liée aux changements rapides des normes sanitaires et environnementales dans les marchés étrangers ; (v) la variabilité des normes et régulations d'un marché à l'autre ; enfin (vi) le coût et les difficultés inhérentes aux procédures de test et de vérification.

Ainsi, les PMA considèrent les normes sanitaires et phytosanitaires comme encombrantes à plusieurs égards. Par exemple, les régulations de l'Union Européenne sur l'aflatoxine ont affecté le secteur arachidier sénégalais (voir Encadré No. 2 dans les annexes). De plus, les pays ouest-africains sont confrontés à d'énormes difficultés pour se conformer aux normes techniques des marchés des Etats-Unis (tableau 9). Il découle des données du tableau 9 que de février 2000 à janvier 2001, le service américain chargé du contrôle des produits alimentaires et médicaux (U.S. Food and Drug Administration, FDA) avait ordonné 175 détentions sur les importations en provenance de la région ouest-africaine. Le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Nigeria sont les pays les plus affectés par ces mesures. Ces chiffres peuvent apparaître insignifiants comparés au nombre total des détentions annuelles aux Etats-Unis durant la même période mais ils illustrent les difficultés que rencontrent les pays de l'Afrique de l'Ouest dans leur diverses tentative d'exporter leurs produits vers les marchés des pays développés. Ces données justifient par ailleurs la nécessité d'augmenter l'assistance technique et les capacités en matière d'échanges internationaux dans la région. La plupart des raisons de détentions indiquées au tableau 9 sont de simples exigences techniques qui auraient pu facilement être évitées si les exportateurs avaient été convenablement bien informés ou formés.

---

<sup>17</sup> Article 10 :1 des accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et Article 12 de l'accord sur les OTC.

**Tableau 9 : Nombre de détentions délivrées par le service américain chargés du contrôle des produits alimentaires et médicaux (U.S. FDA) sur les importations en provenance de l’Afrique de l’ Ouest de février 2000 à janvier 2001.**

Pays	Nombre de détentions	Produits fréquents	Raisons fréquentes de détentions
Bénin	1	Non indiqués	Non mentionnées
Burkina Faso	0		
Tchad	0		
Cap Vert	0		
Côte d’ Ivoire	57	Fèves de cacao ; graines d’anisette	Salé, salmonelles, non hygiénique
Gambie	10	Poissons congelés	Salé
Ghana	62	Médicaments, aliments en conserve (beurre de cacao, soupes, poissons), poissons fumés/séchés, huiles, cosmétiques	Produits non listés ou non autorisés ; producteurs non enregistrés ; salmonelles ; marques inadéquates ; produits non étiquetés
Guinée	2	Flan en conserve	Producteurs non enregistrés
Guinée Bissau	0		
Liberia	0		
Mali	0		
Mauritanie	0		
Niger	0		
Nigeria	42	Poisson séché (tilapia), cosmétiques	Produits toxiques, non autorisés, importation limitée
Sénégal	0		
Sierra Leone	0		
Togo	1	Légumes	Produits additifs dangereux
Afrique de l’ Ouest	175		

régulations, créant ainsi un environnement favorable aux abus. A cet effet, bien des pays de l’ Afrique de l’ Ouest ont indiqué clairement que les procédures de contrôle des conformités<sup>18</sup> devront être simplifiées puisqu’elles imposent des charges financières superflues à leurs économies fragiles. Ces pays ont également exprimé leur besoin pour une assistance technique et financière efficace devant leur permettre de satisfaire les exigences des normes de l’ OMC. Le Sénégal (MPSG 1999) a formulé une série de recommandations de base pour limiter les perturbations des échanges mondiaux liées aux normes techniques. Les conditions minimales comprennent : (i) une notification et discussion plus rapides et plus régulières des normes imposées par les pays développés<sup>19</sup> ; (ii) une participation accrue des pays africains à la

<sup>18</sup> Les procédures de contrôle des conformités font partie des accords sur les Obstacles Techniques au Commerce, surtout les articles 5 à 9. Le but de ces procédures est de vérifier si un produit échangé satisfait les normes techniques. Ces procédures doivent être les mêmes entre les compagnies locales et étrangères.

<sup>19</sup> L’ article 2, Annexe B des accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires suggère qu’un délai « raisonnable » soit observé entre l’introduction et l’application efficace de nouvelles régulations. Toutefois, le terme « raisonnable » a une interprétation variable suivant les pays développés où différentes échelles de temps sont appliquées (MPSG 1999). Doha 2001 a expliqué le sens de « raisonnable », qui est maintenant « au moins six mois ».

définition des normes aux sein des institutions internationales ; (iii) une coopération technique dans le but d'améliorer la procédure d'évaluation du contrôle des conformités ; et (iv) une reconnaissance mutuelle des institutions nationales en charge des normes et standards. En plus de ces quatre recommandations, il serait aussi utile de créer une base de données centralisée sur toutes les normes sanitaires et phytosanitaires qui aiderait énormément à compenser le manque d'information dans ce domaine.

Enfin, il semble important que les PMA prennent note des changements rapides au niveau de la demande des normes techniques par les consommateurs des pays développés. Il y a, en effet, une demande grandissante pour une sécurité alimentaire plus exigeante, plus sociale et plus technique ainsi que de meilleures normes environnementales de la part des consommateurs des pays développés. Ces dynamiques inévitables décideront de l'avenir des normes techniques dans les échanges internationaux. Avec l'importance de plus en plus croissante des firmes multinationales dans les échanges mondiaux, toute tentative d'expansion et de diversification des exportations ouest-africaines nécessiterait que ces problèmes liés aux standards soient abordés sérieusement. Une stratégie de négociation réaliste ne saurait ignorer ces changements mais devrait aussi veiller à ce que les normes privées émergentes ne violent pas les accords de l'OMC. Cette tâche n'est certainement aisée dans un monde continuellement poussé par la compétition, mais les pays de l'Afrique de l'Ouest ont le devoir de trouver la voie qui leur permettra d'amener leurs productions de petite échelle (dominées par de petits producteurs) à faire face aux défis associés à des normes de plus en plus exigeantes.

## 7. ASSISTANCE TECHNIQUE ET TRAITEMENTS SPECIAUX ET DIFFERENCIÉS

La nécessité des traitements spéciaux et différenciés (TSD) pour les PMA découle de l'inégal développement entre les pays membres de l' OMC. Pour les pays ouest-africains, il est important de garder la nature asymétrique des TSD, une condition indispensable pour une transition douce et adéquate vers l'économie mondiale. Il est de l'avis de plusieurs pays africains que les traitements spéciaux différenciés pour les pays les moins avancés prévus dans les accords de l' OMC n'ont pas été mis en œuvre.

Tous les pays membres de l' OMC ont reconnu les nombreuses difficultés auxquelles les pays africains font face pour s'adapter aux réformes commerciales agricoles mondiales. Ces pays soutiennent l'idée de fournir une sorte d'assistance technique aux PMA afin de les aider à mieux comprendre les accords de l' OMC, améliorer leur capacité d'utilisation du système commercial mondial, et augmenter leurs opportunités de développement économique et social. Ils sont également d'accord pour laisser une certaine flexibilité aux pays africains afin qu'ils puissent utiliser des mesures de soutiens pour répondre aux besoins de bien-être et de développement de leur population.

Les pays africains eux-mêmes espèrent que l'assistance technique devrait les aider à renforcer leur compétitivité, mais la manière dont ce changement doit se faire n'est pas claire. La proposition africaine souligne la nécessité de rendre l'assistance technique obligatoire sous les accords de l' OMC, mais cette proposition n'a aucune chance de passer, considérant le mutisme des autres partenaires sur la question. Plus spécifiquement, les pays africains ont proposé que l'assistance soit canalisée vers la mise en place d'une expertise locale sur les échanges internationaux, le renforcement des infrastructures de commerce, et des réponses adéquates aux contraintes liées à l'offre<sup>20</sup>. L'assistance devrait par ailleurs aider ces pays à couvrir les coûts de transition et atteindre les buts de développement.

Durant ces quelques dernières années, un certain nombre d'institutions internationales ont contribué à la mise en place des capacités commerciales en Afrique sub-saharienne à travers, entre autres, la formation, la dissémination de l'information, et des séminaires et ateliers régionaux, pourtant les besoins demeurent énormes. Le budget annuel pour l'assistance technique alloué par l' OMC est moins de 0,6 millions de dollars U.S. La grande partie des fonds d'assistance technique, soit environ 8,8 millions de dollars U.S. en 1999, vient des contributions volontaires des pays membres de l' OMC. Les contributions ne sont pas accessibles à tous les pays. Le budget de l'assistance technique, bien que limité, serait bien plus utile s'il était dépensé pour assister les pays les moins avancés à développer des textes juridiques compatibles avec les accords de l' OMC, et pour soutenir les experts techniques locaux dans les TSD et les autres régulations techniques.

Savoir si ces préférences promeuvent l' Afrique de l' Ouest ou non reste pourtant une question ambiguë. Le maintien des accords préférentiels asymétriques entre les ACP et l' Union Européenne pourrait également être vu comme une forme de TSD. La décision de Doha en 2001 de préserver la légalité des accords provisoires ACP-EU jusqu'à 2007 a été perçue comme un

---

<sup>20</sup> Les contraintes liées à l'offre se réfèrent aux limitations d'ordre institutionnel qui empêchent les pays pauvres de profiter des opportunités d'accès aux marchés étrangers. Par exemple, le Mali avait exporté du poisson vers l' Europe via le Sénégal en 2001.

résultat positif par plusieurs pays ouest-africain. Il demeure toutefois incertain si ces préférences ont eu un effet positif substantiel sur les échanges des pays ouest-africains.

Le concept des TSD est de plus en plus nébuleux, car des pays comme le Japon ont proposé des questions ayant trait à la multifonctionnalité comme candidates potentielles au traitement spécifique. Par ailleurs, Regmi, Trueblood et Shapouri (2000) ont indiqué que les TDS dont bénéficient les pays africains suscitent des oppositions de plus en plus radicales parmi les pays à revenu intermédiaire tels que l' Argentine et le Brésil. Ces pays défendent un commerce inconditionnel plus libre des marchés agricoles, et par conséquent considèrent que les TSD réduisent les bénéfices économiques issus des échanges mondiaux.

Les pays ouest-africains ont constamment exprimé un consensus concernant l'apport d'une assistance technique et des TSD. Ils ont aussi présenté beaucoup de vues communes sur plusieurs autres questions comme l'indiquent les tableaux 4 et 5. Des économies d'échelle existent en matière de collecte et d'analyse des informations visant à améliorer les opportunités de la région en matière d'échanges agricoles mondiaux. La participation active de la région dans la formulation des politiques commerciales internationales demande des ressources humaines qualifiées. Il y a environ 260 représentants de la région ouest-africaine dans les organisations internationales à Bruxelles, Genève et New York (tableau 10).

**Tableau 10 : Nombre des délégués de l' OMC d'origine Ouest-africaine et Tchadienne résidant Bruxelles, Genève et New York dans la première moitié de 1999.**

Pays	Genève		Bruxelles (EU)	New York (UN)	Total
	UN	OMC			
Bénin	0	0	10	10	20
Burkina Faso	0	0	6	6	12
Tchad	0	0	1	3	4
Côte d' Ivoire	2	8	11	9	30
Gambie	0	0	5	8	14
Ghana	3	9	7	10	29
Guinée	2	3	5	10	20
Guinée Bissau	0	0	5	4	9
Mali	0	0	4	5	9
Mauritanie	1	1	4	4	10
Niger	1	0	4	2	6
Nigeria	6	10	8	26	50
Sénégal	2	9	6	11	28
Sierra Leone	0	0	3	6	9
Togo	0	0	8	6	14
Afrique de l' Ouest	16	40	87	120	263

Source : Adapté de Blakhurst, Lyakurwa et Oyeyide (1999).



## 8. CONCLUSION

Le message principal de cette revue est que le monde du 21<sup>ème</sup> siècle est irréversiblement engagé dans un système commercial multilatéral. Toutefois, après six années de mise en œuvre des accords de l' OMC, d'importants désaccords continuent d'exister entre les pays membres de l'organisation. En particulier, la plupart des pays les moins avancés—dont ceux de l' Afrique de l' Ouest—se voient de plus en plus rejetés à la périphérie de la marée commerciale mondiale. On espère que l' OMC continuera à travailler dans le but d'atteindre l'un de ses objectifs clés, celui de s'assurer que les PMA aient une juste part des gains de la croissance du commerce international.

À un moment où plusieurs rapports de l' OMC font état d'une augmentation du volume des échanges mondiaux dans la période suivant la signature des accords du cycle d' Uruguay, les efforts de libéralisation des échanges agricoles mondiaux restent limités par une multitude de politiques telles que l'utilisation de crêtes et des progressivités tarifaires, les soutiens internes, les subventions à l'exportation et barrières non tarifaires. Les effets quantitatifs de ces différentes mesures sur la production agricole et les échanges commerciaux des pays ouest-africain sont largement méconnus. Des études ultérieures devront apporter plus de lumière sur ces effets. Il n'y a pas de signe tangible de l'impact de ces différentes mesures sur la production agricole et le commerce en Afrique de l' Ouest. Ce manque a besoin d'être comblé par des études complémentaires.

De manière générale, les pays ouest-africains et les autres PMA n'ont pas (ou très peu) de contrôle sur les politiques agricoles intérieures des pays développés. En principe, les pays pauvres pourraient utiliser le mécanisme de résolution des conflits de l' OMC pour exiger des traitements plus justes, en cas de difficulté d'accès au marché des pays développés. Toutefois, le recours à ce mécanisme demande d'importantes ressources financières et humaines (souvent non disponibles) pour la préparation et le suivi des litiges. De plus, l'accès aux marchés agricoles étrangers peut être rendu difficile par les voies déguisées, comme il a déjà été discuté dans le présent rapport.

Le respect des accords de l' OMC par les pays développés peut être limité ou retardé par les lobbies persistants des organisations paysannes puissantes. Ces organisations en Europe et en Amérique du Nord ont leurs propres programmes où figurent le maintien, voire l'augmentation, des niveaux actuels de soutiens. Les pays ouest-africains devraient prendre en compte ces faits et utiliser non seulement la tribune de l' OMC, mais aussi les conduits diplomatiques qui pourraient aider à accroître les opportunités d'accès au marché pour la région. Certains pays développés ont également proposé des concessions provisoires d'accès au marché aux PMA. Ces concessions comprennent la loi américaine sur les opportunités de croissance en Afrique (AGOA), et les accords « tout sauf les armes » (TSA) offerts également aux PMA par l' Union Européenne. Ces initiatives sont potentiellement favorables pour la région ouest-africaine, et il serait important d'examiner leur efficacité en matière d'amélioration des possibilités d'accès au marché et la compétitivité des pays de la région.

La libéralisation des marchés agricoles mondiaux n'est pas une tâche à court terme. Les pays de l' Afrique de l' Ouest ont la présence d'esprit de ne pas compter sur une augmentation sensible de leur part du marché agricole mondial dans un avenir immédiat. Cette décourageante réalité ne devrait toutefois pas empêcher la région d'intensifier ses efforts de libéralisation des marchés ciblés, en particulier au niveau des échanges inter-régionaux. Les pays de la région pourrait

également faire bon usage des mesures spéciales et différenciées de l' OMC. Les pays de la région pourraient investir dans la recherche agricole, les systèmes d'information du marché, les infrastructures et dans les technologies d'accroissement des productivités. L' accès au marché est certainement dénué de sens si les pays ne disposent pas des capacités nécessaires pour produire les biens et services exigés par les marchés. Investir dans les technologies et dans la mise en place des capacités restent donc primordial à la survie à court terme ainsi qu' à la compétitivité à long terme de la région.

Un apport efficace de traitements spéciaux et différenciés et d'assistance technique liée au commerce apportés aux PMA est une question complexe. Une assistance technique suffisante aiderait à améliorer la compétitivité des pays pauvres qui pourrait alors concurrencer les productions des pays les plus riches dans le même marché mondial. La communauté internationale a le devoir de répondre honnêtement à la question suivante : Jusqu' à quel point les pays riches veulent-ils voir l' émergence de pays pauvres compétitifs? Les sociétés civiles dans les pays riches et pauvres peuvent influencer les actions des gouvernements de part le monde, dans le but de créer un système commercial multilatéral plus équitable et mutuellement bénéfique. L' économie ouest-africaine continuera à dépendre substantiellement du commerce international, et l' on peut souhaiter que la région agira adéquatement afin de transformer les opportunités de marchés en meilleures conditions de vie pour les pauvres.



## **ANNEXES**

## **ENCADRE No.1 : Les politiques fiscales et commerciales au sein de l' Union Économique et Monétaire de l' Afrique de l' Ouest (UEMOA)**

Les politiques fiscales et commerciales au sein des pays de l' UEMOA étaient caractérisées par une structure de taxation compliquée visant à protéger le secteur industriel tout en procurant des revenus substantiels aux gouvernements. Il y avait aussi de grandes disparités entre les différents pays de la région. Au début des années 1980, les sources du revenu des gouvernements étaient lourdement basées sur les taxes indirectes, en particulier sur les échanges internationaux. Le système de taxation dépendait lourdement des accises, des impôts directs spécifiques et des taxes à l'importation et l'exportation et était caractérisé par des exemptions importantes, aussi bien régulières que ad hoc, aux secteurs dont les importations et les productions intérieures constituaient une part substantielle de leur activité industrielle et commerciale (FMI, 1999a). Conjointement aux programmes d'ajustement structurels à la fin des années 1980, les pays de l' UEMOA ont tenté d'importantes réformes du système fiscal, avec comme objectif l'amélioration de l'administration fiscale. Les mesures clés comprenaient le renforcement de l'administration et des contrôles douaniers, ainsi que la réduction des exemptions *ad hoc*. Les réformes ont également visé la simplification du système fiscal et la diversification de la base des taxes. Le système de taxation actuel comprend principalement le tarif extérieur commun (TEC) et les taxes sur la valeur ajoutée (TVA).

### **Le tarif extérieur commun (TEC)**

Les réformes de politiques fiscales ont pris une dimension régionale en fin 1997, quand l' UEMOA a décidé d'aller de l'avant en mettant en place un système de CET à l'échelle régionale avec pour objectif de mettre sur pied à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 une structure tarifaire basée sur 4 taux de 0%, 5%, 10% et 20%. La phase initiale du CET commença le 1<sup>er</sup> juillet 1998, quand tous les droits sur les importations avaient été plafonnés à 30% et les tarifs sur les importations inter-régionales étaient réduits de 60%. La deuxième phase, exécutée six mois plus tard (janvier 1999), limitait à quatre le nombre de catégories tarifaires, c'est-à-dire 0%, 5%, 10% et un taux maximal temporaire de 25%. De plus, les mesures ont été faites pour les taxes statistiques qui ne devraient pas dépasser 1% (IMF, 1999). Les quatre niveaux de tarifs en vigueur depuis janvier 2000 correspondent respectivement aux produits des catégories 0, 1, 2, et 3. La Catégorie 0 est composée d'un nombre limité de biens sociaux essentiels. Dans la Catégorie 1, on retrouve des biens prioritaires, des produits primaires de base, les biens d'équipement et des intrants agricoles spécifiques. La Catégorie 2 regroupe les intrants et les biens intermédiaires. La catégorie 3 couvre les produits de consommation finale et les produits non mentionnés dans les trois premières catégories<sup>21</sup>.

En plus du TEC qui équivaut aux droits de douanes (DD), les importations sont aussi sujettes au prélèvement communautaire de solidarité (PCS), à la redevance statistique (RS), et le cas échéant, aux variables de la taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) et la taxe dégressive de protection (TDP). La TCI est applicable aux produits agricoles et agro-industriels ainsi qu'aux produits de l'élevage et de la pêche, à l'exception du poisson et ses dérivés. L'objectif de la TCI est de compenser les pertes importantes de protection tarifaire qui résultent de la fluctuation irrégulière des cours mondiaux. La TDP s'applique aux produits industriels et agro-industriels et vise à compenser les pertes importantes de protection liées à la mise en œuvre du TEC. Les produits choisis pour bénéficier de la TDP comprennent : le lait concentré, les huiles végétales, le sucre, le concentré de tomate, les cigarettes, les détergents en poudre, les produits de la viande, les piles électriques, et les sacs en jute et en polypropylène. En ce qui concerne les PCS et les RS, ils sont chacun fixés à 1% de la valeur «coût assurance fret» (CAF) des importations. Par ailleurs, les réformes du TEC ont consisté depuis janvier 2000 à un démantèlement total des tarifs sur les échanges inter régionaux entre les pays de l' UEMOA des produits agricoles et des produits industriels agréés d'origine régionale. Les autorités s'efforcent de limiter l'usage des TDP et de la TCI (IMF 1999b).

### **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

En 1998, le Conseil des Ministres de l' UEMOA avait adopté, sous forme de directives, un programme pour harmoniser les réglementations sur les TVA et les accises. Les réglementations sur la TVA ont pour but : (a) l'application d'un taux unique (entre 15% et 20%) ; (b) l'élargissement de la base de la TVA (en l'étendant, par exemple, aux services, aux intrants agricoles et aux produits pétroliers) ; (c) la réduction du nombre des exemptions et l'amélioration du contrôle de ces exemptions ; et (d) l'amélioration des procédures de remboursement. Quant aux réglementations sur les accises tarifaires, elles visent à (a) limiter le nombre de produits couverts par ces taxes ; (b) appliquer les taux *ad valorem* ; (c) améliorer les taux d'accise ; et (d) unifier les taux d'accise pour les produits d'origine locale et les produits importés. On attend de chaque pays membre qu'ils introduisent ces mesures dans leur législation au plus tard en janvier 2000 (IMF, 1999c). Il faut évaluer la manière dont ces mesures ont été appliquées depuis leur entrée en vigueur.

<sup>21</sup> Des informations complémentaires sur le système tarifaire au sein de l' UEMOA sont disponibles sur le site [www.izf.net](http://www.izf.net).

## **ENCADRE No. 2 : Les défis du secteur arachidier au Sénégal (adapté du MPSG, 1999)**

L'arachide a traditionnellement joué un rôle central dans l'économie sénégalaise en permettant aux gens vivant dans les zones rurales aussi bien qu'urbaines de gagner leur vie, en soutenant la production industrielle locale et en procurant des devises étrangères au pays. La mise en œuvre de la nouvelle politique agricole depuis 1985 a conduit petit à petit à l'épuisement quantitatif et qualitatif du capital grainetier, de même qu'à une réduction drastique de l'usage des engrais.

Sur les principaux marchés d'exportation, notamment ceux des États-Unis et de l' Union Européenne, il y a une tendance à la baisse de la consommation de l'huile d'arachide, alors que l'utilisation d'autres huiles végétales telles que les huiles de tournesol et de colza a augmenté. Les productions des oléagineux sur ces marchés reçoivent d'importants soutiens internes sous formes des paiements directs de la boîte bleue. Ces mesures renforcent la compétitivité de la production oléagineuse locale de ces pays, et par conséquent affectent négativement les exportations chez les exportateurs traditionnels.

Le Sénégal dirige près de 90% de ces exportations vers le marché de l' Union Européenne. En juillet 1998, une réglementation<sup>22</sup> plus stricte sur la teneur maximale en aflatoxine de l'arachide destinée à l'exportation a été adoptée et renforcée par de nouvelles directives renforcées sur les procédures d'échantillonnage<sup>23</sup>. Ces nouvelles normes sont basées sur des preuves scientifiques qui ne peuvent pas être facilement mises en cause à la tribune de l' OMC, quand la population du Sénégal lui-même fait face à de sérieux problèmes de santé qui sont vraisemblablement liés à l'aflatoxine. Toutefois, les nouvelles procédures d'échantillonnage et d'analyse pourraient être revues et les autorités sénégalaises pourraient négocier plus de flexibilité dans l'application de ces nouvelles dispositions sur les exportations. Pour ce faire, les négociateurs sénégalais pourraient invoquer les conditions climatiques spéciales du Sahel. La conformation avec de strictes normes techniques augmente le coût unitaire des produits, réduisant ainsi leur compétitivité sur le marché mondial.

---

<sup>22</sup> Régulation CE No. 1525/98 adoptée le 16 juillet 1998 et entrée en vigueur depuis 1<sup>er</sup> janvier 1999. Les normes originelles se trouvaient entre 1 et 50 ppm suivant les produits de base considérés et leur utilisation finale. Les nouvelles normes limitent la teneur maximale en aflatoxine à 4 ppm pour l'aflatoxine totale (c'est-à-dire B1 + B2 + B3 + B4) et à 2 ppm pour l'aflatoxine B1, seulement si les arachides sont directement consommées ou utilisées comme ingrédients dans un produit alimentaire. Les teneurs maximales en aflatoxine pour les arachides destinées à d'autres usages ont été fixées 15 ppm et 8 ppm respectivement pour l'aflatoxine totale et l'aflatoxine B1

<sup>23</sup> Directive No. 98/53 CE suivant laquelle pour toutes les 15 tonnes de produits un échantillon global de 30 kilogrammes doit être collecté en 100 petits échantillons de 300 grammes. Ces petits échantillons devront être recombinaés en 3 sous-échantillons de 10 kilogrammes chacun, sur lesquels tous les analyses devront être effectuées.



## BIBLIOGRAPHIE

- Blackhurst, R., B. Lyakurwa, and A. Oyejide. 1999. Improving African Participation in the WTO. Paper commissioned by the World Bank for a Conference at the WTO, 20-21 September. En ligne : [www1.worldbank.org/wbiep/trade/papers/Sept99confp.pdf](http://www1.worldbank.org/wbiep/trade/papers/Sept99confp.pdf)
- CNUCED. 1999. Examining Trade in the Agricultural Sector, with a View to Expanding the Agricultural Exports of the Developing Countries, and to Assisting Them in Better Understanding the Issues at Stake in the Upcoming Agricultural Negotiations, TD/B/COM.1/EM.8/2, 23 February.
- CNUCED. 2000. Market Access. December 15. En ligne : [www.unctad.org/trade\\_env/marketa.htm](http://www.unctad.org/trade_env/marketa.htm)
- FAO. 1999. *Issues at Stake Relating to Agricultural Development, Trade and Food Security*. FAO Symposium on Agriculture, Trade and Food Security Paper No. 4, 23-24 September, Geneva.
- FAO. 2000. L' Accord sur l' Agriculture : Alternatives pour Soutenir la Sécurité Alimentaire dans les Pays de l' Afrique sub-saharienne, Atelier Régional sur le Commerce, l' Environnement et le Développement Durable : Vers un Agenda pour l' Afrique de l' Ouest et du Centre, juillet 13-14, Libreville, Gabon.
- Fond Monétaire International (FMI). 1999a. Mali: Selected Issues and Statistical Appendices. IMF Staff Country Report Series No. 99/20. Washington, D.C.: FMI.
- Fond Monétaire International (FMI). 1999b. Mali: Medium-Term Policy Framework Paper, 1999-2002. Washington, D.C.: FMI.
- Fond Monétaire International (FMI). 1999c. Togo: Selected Issues. IMF Staff Country Report Series No. 99/54. Washington, D.C.: FMI.
- Hertel, T. W., and W. Martin. 2000. Liberalizing Agriculture and Manufactures in a Millennium Round: Implications for Developing Countries. *The World Economy* 23 (4): 455-469.
- Heynen, T. C. 2001. Policy and Strategy Formulation on the Globalization Process-Emergence of A New World Economic System. Notes de Cours en Sciences Politiques et Affaires Internationales, Asian University of Science and Technology. En ligne : [www.worldcapitalforum.com/intraddev.html](http://www.worldcapitalforum.com/intraddev.html)
- Konandreas, P., and J. Greenfield, eds. 1996. Implications of the Uruguay Round for Developing Countries: Introduction - An Overview of the Issues. *Food Policy* 21 (4/5): 345-350.
- Lindland, J. 1997. *The Impact of the Uruguay Round on Tariff Escalation in Agricultural Products*. Rome: ESCAP/FAO.
- Messerlin, P. A., and J. Zarrouk. 2000. Trade Facilitation: Technical Regulations and Customs Procedures. *The World Economy* 23 (4): 577-593.



- Mission Permanente du Sénégal à Genève (MPSG). 1999. Troisième Conférence Ministérielle de l' OMC : Note sur les Accords OMC qui Posent Problèmes aux Pays en Développement. Document d' Information Préparé par la Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies. Genève.
- Normile, M. A., F. Nelson, E. Young, S. Leetmaa, K. Ackerman, D. Roberts, J. Wainio, G. Hasha, D. Skully, and K. Brosch. 1998. Uruguay Agreement on Agriculture: The Record to Date. *Agricultural Outlook* December: 28-33.
- OECD. 1999. Preliminary Aspects of Market Access Aspects of UR Implementation. Document COM/AGR/APM/TD/WP (99) 50, June. Paris : OECD.
- OMC. 2001. Market Access: Unfinished Business—Post Uruguay Inventory and Issues. WTO Special Studies 6, Geneva.
- Regmi, A., M. Trueblood, and S. Shapouri. 2000. Emerging Trade Issues for Developing Countries. *Agricultural Outlook* April: 20-23.
- Salinger, B. L., A. M. Amvouna, and D. M. Savarese. 1998. New Trade Opportunities for Africa. EAGER Discussion Paper Number 6. En ligne : [www.eagerproject.com/discussion6.shtml](http://www.eagerproject.com/discussion6.shtml)
- Sarris, A. H. 2000. Has World Cereal Market Instability Increased? *Food Policy* 25: 337-350.
- Schiff, M., and A. Valdes. 1992. A Synthesis of the Economics of Agricultural Pricing in Developing Countries. In *The Political Economy of Agricultural Pricing Policies Vol. 4*, eds. A. Krueger, M. Schiff, and A. Valdes. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Yap, C. L. 1996. Implications of the Uruguay Round on the World Rice Economy. *Food Policy* 21 (4/5): 377-391.
- Economy: A Comparative Political Analysis. *Agrekon* 32. 2: 51-59.

# MSU International Development Papers

## How to order from the MSU Bulletin Office:

All domestic orders under \$100 must be prepaid either by check or credit card. Make checks payable to MICHIGAN STATE UNIVERSITY. Charges against credit cards (VISA and MasterCard) must be accompanied by the card's full number and expiration date and the cardholder's signature and daytime business/home phone number. Orders totaling \$100 or more can be billed by MSU. Institutions and firms should use their official purchase order.

All foreign orders must be prepaid only in U.S. dollars by American Express Money Order, International Money Order, U.S.A. Postal Money Order, U.S. Dollar World Money Order, or check, which must be drawn on a United States bank.

For foreign orders, include an additional 20 percent for surface postage. For air mail orders, please call for the appropriate amount due.

Please do not send cash. Payment must be included with orders. All sales are final. When ordering from the Bulletin Office by mail, you will need each item's complete identification number and price. Be sure to print your complete address, including ZIP code.

### Fill out and send the order form provided to:

MSU Bulletin Office  
117 Central Services  
Michigan State University  
East Lansing, MI 48824-1001  
Fax: (517)353-7168  
Tel: (517)353-6740  
E-mail: distbulk@msue.msu.edu

Selected copies are available free of charge to individuals in developing countries, although supplies of these are limited. If free copies are no longer available, MSU will send you order information. USAID officials may obtain free copies through USAID's Center for Development Information and Evaluation (CDIE) or single copies are available free of charge by writing to the above address at Michigan State University.

## Available from the MSU Bulletin Office

### MSU INTERNATIONAL DEVELOPMENT PAPERS

- IDP 13..... *Sources and Effects of Instability in the World Rice Market* by T. S. Jayne. 1993. 104 pp. \$11.00 (CDIE reference PN-ABJ-359)
- IDP 14..... *The Impact of Agricultural Technology in Sub-Saharan Africa: A Synthesis of Symposium Findings* by James F. Oehmke and Eric C. Crawford. 1993. 33 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABP-321)
- IDP 14F..... *L'Impact de la technologie agricole en Afrique subsaharienne: Synthese des conclusions du colloque* par James F. Oehmke and Eric W. Crawford. 1993. 34 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABQ-056)
- IDP 15..... *Market-Oriented Strategies to Improve Household Access to Food: Experience from Sub-Saharan Africa* by T.S. Jayne, D.L. Tschirley, John M. Staatz, James D. Shaffer, Michael T. Weber, Munhamo Chisvo, and Mulinge Mukumbu.\* 1994. 61 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ABS-755)
- IDP 16..... *Improving the Measurement and Analysis of African Agricultural Productivity: Promoting Complementarities between Micro and Macro Data* by Valerie Kelly, Jane Hopkins, Thomas Reardon, and Eric Crawford. 1995. 44 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABX-166)
- IDP 17..... *Promoting Food Security in Rwanda Through Sustainable Agricultural Productivity: Meeting the Challenges of Population Pressure, Land Degradation, and Poverty* by Daniel C. Clay, Fidele Byiringiro, Jaakko Kangasniemi, Thomas Reardon, Bosco Sibomana, Laurence Uwamariya, and David Tardif-Douglin. 1995. 115 pp. \$11.00 (CDIE reference PN-ABX-501)
- IDP 18..... *Promoting Farm Investment for Sustainable Intensification of African Agriculture* by Thomas Reardon, Eric Crawford, and Valerie Kelly. 1995. 37 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABX-753)
- IDP 19..... *Effects of Market Reform on Access to Food by Low-Income Households: Evidence from Four Countries in Eastern and Southern Africa* by T.S. Jayne, L. Rubey, D. Tschirley, M. Mukumbu, M. Chisvo, A. Santos, M. Weber, and P. Diskin. 1995. 83 pp. \$9.00. (CDIE reference PN-ABX-754)
- IDP 20..... *Cash Crop and Foodgrain Productivity in Senegal: Historical View, New Survey Evidence, and Policy Implications* by Valerie Kelly, Bocar Diagana, Thomas Reardon, Matar Gaye, and Eric Crawford. 1996. 140 pp. \$13.00 (CDIE reference PN-ABY-173)
- IDP 21..... *Fertilizer Impacts on Soils and Crops of Sub-Saharan Africa* by David Weight and Valerie Kelly. 1999. 96 pp \$11.00 (PN-ACG-493)
- IDP 22..... *Determinants of Farm Productivity in Africa: A Synthesis of Four Case Studies* by Thomas Reardon, Valerie Kelly, Eric Crawford, Thomas Jayne, Kimseyinga Savadogo, and Daniel Clay. 1996. 50 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABZ-220)
- IDP 23..... *Targeting of Food Aid in Rural Ethiopia: Chronic Need or Inertia?* by T.S. Jayne, John Strauss, Takashi Yamano, and Daniel Molla. 2000. 84 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ACH-396)
- IDP 24..... *Smallholder Income and Land Distribution in Africa: Implications for Poverty Reduction Strategies* by T.S. Jayne, Takashi Yamano, Michael Weber, David Tschirley, Rui Benfica, David Neven, Anthony Chapoto, and Ballard Zulu. 2001. 41 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ACN-726)

IDP 25 ..... *Interactions between the Agricultural Sector and the HIV/AIDS Pandemic: Implications for Agricultural Policy* by Thom S. Jayne, Marcela Villarreal, Prabhu Pingali, and Günter Hemrich. 2004. 41 pp. \$7.00 (CDIE reference pending)

## WORKING PAPERS

IDWP 39/1 ..... *The Impact of Investments in Maize Research and Dissemination in Zambia. Part I: Main Report.* Julie Howard with George Chitalu and Sylvester Kalonge. 1993. 112 pp. \$11.00 (CDIE reference PN-ABS-724)

IDWP 39/2 ..... *The Impact of Investments in maize Research and Dissemination in Zambia. Part II: Annexes.* Julie Howard with George Chitalu and Sylvester Kalonge. 1993. 81 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ABS-727)

IDWP 40 ..... *An Economic Analysis of Research and Technology Transfer of Millet, Sorghum, and Cowpeas in Niger* by Valentina Mazzucato and Samba Ly. 1994. 104 pp. \$11.00. (CDIE reference PN-ABT-283 or PN-ABS-728)

IDWP 41 ..... *Agricultural Research Impact Assessment: The Case of Maize Technology Adoption in Southern Mali* by Duncan Boughton and Bruno Henry de Frahan. 1994. 95 pp. \$11.00 (CDIE reference PN-ABS-729)

IDWP 42 ..... *The Rate of Return to Agricultural Research in Uganda: The Case of Oilseeds and Maize* by Rita Laker-Ojok. 1994. 56 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABS-730)

IDWP 43 ..... *Assessing the Impact of Cowpea and Sorghum Research and Extension in Northern Cameroon* by James A. Sterns and Richard H. Bernstein. 1994. 48 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABS-731)

IDWP 44 ..... *Food Security II Cooperative Agreement: Project Fact Sheets (1994 Version)* by MSU Food Security II Research Team. 1994. 104 pp. \$11.00 (CDIE reference PN-ABW-277)

IDWP 45 ..... *The Potential Returns to Oilseeds Research in Uganda: The Case of Groundnuts and Sesame* by Rita Laker-Ojok. 1994. 50 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ACF-662)

IDWP 46 ..... *Understanding Linkages among Food Availability, Access, Consumption, and Nutrition in Africa: Empirical Findings and Issues from the Literature* by Patrick Diskin.\* 1994. 47 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABS-732)

IDWP 47 ..... *Targeting Assistance to the Poor and Food Insecure: A Review of the Literature* by Mattias Lundberg and Patrick Diskin.\* 1994. 56 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABS-733)

IDWP 48 ..... *Interactions Between Food Market Reform and Regional Trade in Zimbabwe and South Africa: Implications for Food Security* by T.S. Jayne, T. Takavarasha, and Johan van Zyl. 1994. 39 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ACA-239)

IDWP 49 ..... *A Strategic Approach to Agricultural Research Program Planning in Sub-Saharan Africa*, by Duncan Boughton, Eric Crawford, Julie Howard, James Oehmke, James Shaffer, and John Staatz. 1995. 59 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ABU-948)

IDWP 49F ..... *Une approche stratégique pour la planification du programme de recherche agricole en Afrique subsaharienne*, by Duncan Boughton, Eric Crawford, Julie Howard, James Oehmke, James Shaffer et John Staatz. 1997. 67 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ACA-071)

IDWP 50 ..... *An Analysis of Alternative Maize Marketing Policies in South Africa*, by T.S. Jayne, Milan Hajek and Johan van Zyl. 1995. 51 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABW-091)

IDWP 51 ..... *Confronting the Silent Challenge of Hunger: A Conference Synthesis*, by T.S. Jayne, David Tschirley, Lawrence Rubey, Thomas Reardon, John M. Staatz, and Michael Weber. 1995. 37 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABW-276)

IDWP 52 ..... *An Ex-Ante Evaluation of Farming Systems Research in Northeastern Mali: Implications for Research and Extension Policy*, by Bruno Henry de Frahan. 1995. 82 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ABW-761)

IDWP 53 ..... *Who Eats Yellow Maize? Preliminary Results of a Survey of Consumer Maize Preferences in Maputo, Mozambique*, by David L. Tschirley and Ana Paula Santos. 1995. 16 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABX-988)

IDWP 54 ..... *Food Security II Cooperative Agreement: Project Fact Sheets (1995/96 Version)*, compiled by MSU Food Security II Research Team. 1996. 151 pp. \$13.00. (CDIE reference PN-ABY-072)

IDWP 55 ..... *Trends in Real Food Prices in Six Sub-Saharan African Countries*, by T.S. Jayne, et al. 1996. 70 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ABY-172)

IDWP 56 ..... *Food Marketing and Pricing Policy in Eastern and Southern Africa: Lessons for Increasing Agricultural Productivity and Access to Food*, by T.S. Jayne and Stephen Jones. 1996. 40 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABY-547)

IDWP 57 ..... *An Economic and Institutional Analysis of Maize Research in Kenya*, by Daniel David Karanja. 1996. 24 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABY-548)

IDWP 58 ..... *Fighting an Uphill Battle: Population Pressure and Declining Land Productivity in Rwanda* by Daniel C. Clay. 1996. 28 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABM-627)

IDWP 59 ..... *Finding the Balance Between Agricultural and Trade Policy: Rwanda Coffee Policy in Flux* by David Tardif-Douglin, Jean-Léonard Ngirumwami, Jim Shaffer, Anastase Murekezi, and Théobald Kampayana. 1996. 14 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABY-802)

IDWP 60 ..... *Agriculture R&D and Economic Growth* by Elias Dinopoulos. 1996. 25 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABY-804)

IDWP 61 ..... *Zambia's Stop-And-Go Revolution: The Impact of Policies and Organizations on the Development and Spread of Maize Technology* by Julie A. Howard and Catherine Mungoma. 1996. 39 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABY-803)

IDWP 62 ..... *Intrahousehold Allocations: A Review of Theories, Empirical Evidence and Policy Issues* by John Strauss and Kathleen Beegle. 1996. 60 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ABY-848)

IDWP 63 ..... *Transforming Poultry Production and Marketing in Developing Countries: Lessons Learned with Implications for Sub-Saharan Africa* by Laura L. Farrelly. 1996. 46 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ABY-849)

IDWP 64 ..... *Market Information Sources Available Through the Internet: Daily to Yearly Market and Outlook Reports, Prices, Commodities and Quotes* by Jean-Charles Le Vallée. 1999. 30 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ACF-672)

IDWP 65 ..... *Food Security II Cooperative Agreement: Project Fact Sheets (1996 Version)* by MSU Food Security II Research Team. 1997. 190 pp. \$15.00 (CDIE reference PN-ABZ-902)

IDWP 66 ..... *Improving the Impact of Market Reform on Agricultural Productivity in Africa: How Institutional Design Makes a Difference* by T.S. Jayne, James D. Shaffer, John M. Staatz, and Thomas Reardon. 1997. 39 pp. \$7.00 (CDIE reference PN-ACB-867)

IDWP 67 ..... *Final Report--Workshop on Experiences and Options for Priority Setting in NARS, August 12-16, 1996, Nairobi, Kenya*, edited by Julie Howard and Eric Crawford. 1997. 76 pp. \$9.00 (CDIE reference PN-ACB-868)

- IDWP 68..... *The Effect of Liberalization on Grain Prices and Marketing Margins in Ethiopia*, by T.S. Jayne, Asfaw Negassa, and Robert J. Myers. 1998. 21 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACC-230)**
- IDWP 69..... *What Makes Agricultural Intensification Profitable for Mozambican Smallholders?* by Julie A. Howard, José Jaime Jeje, David Tschirley, Paul Strasberg, Eric W. Crawford, and Michael T. Weber. 1998. 98 pp. \$11.00. **(CDIE reference PN-ACD-889)**
- IDWP 70..... *Incentives for Fertilizer Use in Sub-Saharan Africa: A Review of Empirical Evidence on Fertilizer Response and Profitability* by David Yanggen, Valerie Kelly, Thomas Reardon, and Anwar Naseem. 1998. 109 pp. \$11.00 **(CDIE reference PN-ACD-890)**
- IDWP 71..... *Effects of Agricultural Commercialization on Food Crop Input Use and Productivity in Kenya* by Paul J. Strasberg, T.S. Jayne, Takashi Yamano, James Nyoro, Daniel Karanja, and John Strauss. 1999. 28 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACE-364)**
- IDWP 72..... *Successes and Challenges of Food Market Reform: Experiences from Kenya, Mozambique, Zambia, and Zimbabwe* by T.S. Jayne, Mulinge Mukumbu, Munhamo Chisvo, David Tschirley, Michael T. Weber, Ballard Zulu, Robert Johansson, Paula Santos, and David Soroko. 1999. 45 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACE-389)**
- IDWP 73..... *Macro Trends and Determinants of Fertilizer Use in Sub-Saharan Africa* by Anwar Naseem and Valerie Kelly. 1999. 31 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACE-290)**
- IDWP 74..... *Effects of Cash Crop Production on Food Crop Productivity in Zimbabwe: Synergies Or Trade-offs?* by Jones Govereh and T.S. Jayne. 1999. 23 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACF-371)**
- IDWP 75..... *Workshop on Agricultural Transformation in Africa: Abidjan, Cote d'Ivoire, September 26-29, 1995* by Moussa Batchily Ba, John M. Staatz, Laura Farrelly, Youssouf Camara, and Georges Dimithè. 1999. 51 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACF-624)**
- IDWP 75F ..... *Atelier Sur la Transformation de l'Agriculture en Afrique*, by Moussa Batchily Ba, John M. Staatz, Laura Farrelly, Youssouf Camara, et Georges Dimithe. 1999. 48 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACF-390)**
- IDWP 76..... *Green Revolution Technology Takes Root in Africa* by Julie A. Howard, Valerie Kelly, Julie Stepanek, Eric W. Crawford, Mulat Demeke, and Mywish Maredia. 1999. 66 pp. \$9.00 **(CDIE reference PN-ACF-370)**  
Statistical Annex and Copies of Questionnaire **(CDIE reference PN-ACF-623)**
- IDWP 77..... *Increasing Seed System Efficiency in Africa: Concepts, Strategies and Issues* by Mywish Maredia, Julie Howard, and Duncan Boughton, with Anwar Naseem, Mariah Wanzala, and Kei Kajisa. 1999. 60 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACG-551)**
- IDWP 78..... *Food Markets, Policy, and Technology: The Case of Honduran Dry Beans* by Pedro V. Martel, Richard H. Bernstein, and Michael T. Weber. 2000. 39 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACH-614)**
- IDWP 79..... *Linkages Between Agricultural Growth and Improved Child Nutrition in Mali* by James Tefft, Christopher Penders, Valerie Kelly, John M. Staatz, Mbaye Yade, and Victoria Wise with the participation of Modibo Diarra, Isaac Niambélé, Keffing Cissoko, and Modibo Kamaté. 2000. 61 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACM-467)**
- IDWP 80..... *Trading Out of Poverty: WTO Agreements and the West African Agriculture* by Kofi Nouve, John Staatz, David Schweikhardt, and Mbaye Yade. 2002. 36 pp. \$7.00 **(CDIE reference PN-ACR-046)**
- IDWP 80F ..... Promouvoir les échanges commerciaux pour réduire la pauvreté : les accords de l' OMC et l'agriculture en Afrique de l' Ouest. Un rapport de l' Accord de Coopération no. II sur la sécurité alimentaire par Kofi Nouve, John Staatz, David Schweikhardt, et Mbaye Yade. 2002. 60 pp. \$7.00 **(CDIE reference pending)**

..... \* Also published by A.I.D./Washington



Mail your marked form  
(via mail or fax) to:

# ORDER FORM

for Papers Available from MSU

MSU Bulletin Office  
117 Central Services  
Michigan State University  
East Lansing, MI 48824-1001  
Fax: (517) 353-7168  
Phone: (517) 353-6740  
E-mail: [distbulk@msue.msu.edu](mailto:distbulk@msue.msu.edu)

### Required with all charge card orders:

Check one:  VISA  MasterCard

Card number: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Expiration Date: \_\_\_\_\_

Daytime Phone Number: ( ) \_\_\_\_\_

### SHIP TO:

Name: \_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Domestic orders totaling \$100 or more can be billed by MSU. Institutions and firms should use their official purchase order. All other orders, including foreign orders, must be pre-paid.

Mark each choice with the quantity needed and enter total charges.

Sub-Total U.S.\$ \_\_\_\_\_

20% (foreign orders, surface mail) \$ \_\_\_\_\_

International Airmail postage \$ \_\_\_\_\_

(call or e-mail for rates)

**Total Amount** \$ \_\_\_\_\_

- |                       |                     |                     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| ___ IDP 13 \$11.00    | ___ IDWP 45 \$7.00  | ___ IDWP 67 \$9.00  |
| ___ IDP 14 \$7.00     | ___ IDWP 46 \$7.00  | ___ IDWP 68 \$7.00  |
| ___ IDP 14F \$7.00    | ___ IDWP 47 \$7.00  | ___ IDWP 69 \$11.00 |
| ___ IDP 15 \$9.00     | ___ IDWP 48 \$7.00  | ___ IDWP 70 \$11.00 |
| ___ IDP 16 \$7.00     | ___ IDWP 49 \$9.00  | ___ IDWP 71 \$7.00  |
| ___ IDP 17 \$11.00    | ___ IDWP 49F \$9.00 | ___ IDWP 72 \$7.00  |
| ___ IDP 18 \$7.00     | ___ IDWP 50 \$7.00  | ___ IDWP 73 \$7.00  |
| ___ IDP 19 \$9.00     | ___ IDWP 51 \$7.00  | ___ IDWP 74 \$7.00  |
| ___ IDP 20 \$13.00    | ___ IDWP 52 \$9.00  | ___ IDWP 75 \$7.00  |
| ___ IDP 21 \$11.00    | ___ IDWP 53 \$7.00  | ___ IDWP 75F \$7.00 |
| ___ IDP 22 \$7.00     | ___ IDWP 54 \$13.00 | ___ IDWP 76 \$9.00  |
| ___ IDP 23 \$9.00     | ___ IDWP 55 \$9.00  | ___ IDWP 77 \$7.00  |
| ___ IDP 24 \$7.00     | ___ IDWP 56 \$7.00  | ___ IDWP 78 \$7.00  |
| ___ IDP 25 \$7.00     | ___ IDWP 57 \$7.00  | ___ IDWP 79 \$9.00  |
|                       | ___ IDWP 58 \$7.00  | ___ IDWP 79F \$9.00 |
|                       | ___ IDWP 59 \$7.00  | ___ IDWP 80 \$7.00  |
| ___ IDWP 39/1 \$11.00 | ___ IDWP 60 \$7.00  | ___ IDWP 80F \$7.00 |
| ___ IDWP 39/2 \$9.00  | ___ IDWP 61 \$7.00  |                     |
| ___ IDWP 40 \$11.00   | ___ IDWP 62 \$9.00  |                     |
| ___ IDWP 41 \$11.00   | ___ IDWP 63 \$7.00  |                     |
| ___ IDWP 42 \$7.00    | ___ IDWP 64 \$7.00  |                     |
| ___ IDWP 43 \$7.00    | ___ IDWP 65 \$15.00 |                     |
| ___ IDWP 44 \$11.00   | ___ IDWP 66 \$7.00  |                     |

**The MSU International Development Papers published before 1993** (IDP numbers 1-11, IDWP numbers 1-38, and RP numbers 1-31) may be obtained through USAID's Center for Development Information and Evaluation (CDIE) and are not available from the MSU Bulletin Office.



# How to Order MSU International Development Papers from USAID:

The MSU International Development Papers published before 1993 (IDP numbers 1-11, IDWP numbers 1-38, and RP numbers 1-31) may be obtained **only** through USAID's Center for Development Information and Evaluation (CDIE).

The CDIE reference numbers are shown on the following list. Document identification necessary to order the full document in paper or microfiche form from the USAID Development Experience Clearinghouse (DEC) is included with the citations.

If you would like to order any of the pre-1993 IDP's, IDWP's or RP's, please do not request them from MSU, but send your request--with the correct CDIE reference number--directly to the DEC:

**Mail:** .....

USAID Development Experience Clearinghouse  
1611 North Kent Street, Suite 200  
Arlington, VA 22209-2111 USA

**Electronic:**

Web site: <http://www.dec.org>

Email address: [docorder@dec.cdie.org](mailto:docorder@dec.cdie.org)

**Telephone:** ..+1 703-351-4006

**Fax:**+1 703-351-4039

*If the publication you wish to order, contact the USAID Library, who will supply you with the complete order information:*

Telephone: +1 202-712-0579

Fax: +1 202-216-3515

## Prices

Documents are provided to USAID employees without charge. Others are required to pay reproduction and mailing/handling costs. Current prices may be obtained by contacting the Document Distribution Unit ([docorder@dec.cdie.org](mailto:docorder@dec.cdie.org)) or by searching the Development Experience System (DEXS) available through the DEC's web site (<http://www.dec.org>). A limited number of microfiche copies are provided without charge to LDC institutions.

## Exchange programs

CDIE has established reciprocal agreements with selected development organizations who provide documents or other information resources to CDIE in exchange for distribution of CDIE documents or information. The materials received as a result of these exchange agreements are located in CDIE.

## Deposit accounts

Deposit accounts may be established by USAID contractors and other users to facilitate the payment for documents ordered.



# Available in A.I.D.'s Development Information System (CDIE)

## MSU INTERNATIONAL DEVELOPMENT PAPERS

- IDP 1 ..... *Research on Agricultural Development in Sub-Saharan Africa: A Critical Survey* by Carl K. Eicher and Doyle C. Baker. 1982. 346 pp. **(CDIE reference PN-AAL-692)**
- IDP 1F ..... *Etude Critique de la Recherche sur la Developpement Agricole en Afrique Subsaharienne* par Carl K. Eicher et Doyle C. Baker. 1982. 345 pp. **(CDIE reference PN-ABA-840)**
- IDP 2 ..... *A Simulation Study of Constraints on Traditional Farming Systems in Northern Nigeria* by Eric W. Crawford. 1982. 136 pp. **(CDIE reference PN-AAP-677)**
- IDP 3 ..... *Farming Systems Research in Eastern Africa: The Experience of CIMMYT and Some National Agricultural Research Services, 1976-81* by M.P. Collinson. 1982. 67 pp. **(CDIE reference PN-AAM-826)**
- IDP 4 ..... *Animal Traction in Eastern Upper Volta: A Technical, Economic and Institutional Analysis* by Vincent Barrett, Gregory Lassiter, David Wilcock, Doyle Baker, and Eric Crawford. 1982. 132 pp. **(CDIE reference PN-AAM-262)**
- IDP 5 ..... *Socio-Economic Determinants of Food Consumption and Production in Rural Sierra Leone: Application of an Agricultural Household Model with Several Commodities* by John Strauss. 1983. 91 pp. **(CDIE reference PN-AAM-031)**
- IDP 6 ..... *Applications of Decision Theory and the Measurement of Attitudes Towards Risk in Farm Management Research in Industrialized and Third World Settings* by Beverly Fleisher and Linton J. Robison. 1985. 105 pp. **(CDIE reference PN-AAU-740)**
- IDP 7 ..... *Private Decisions and Public Policy: The Price Dilemma in Food Systems in Developing Countries* by Peter Timmer. 1986. 58 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-091)**
- IDP 8 ..... *Rice Marketing in Senegal River Valley: Research Findings and Policy Reform Options* by Michael L. Morris. 1987. 89 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-092)**
- IDP 9 ..... *Small Scale Industries in Developing Countries: Empirical Evidence and Policy Implications* by Carl Liedholm and Donald Mead. 1987. 141 pp. **(CDIE reference PN-AAX-734)**
- IDP 10 ..... *Maintaining the Momentum in Post-Green Revolution Agriculture: A Micro-Level Perspective from Asia* by Derek Byerlee. 1987. 57 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-093)**
- IDP 11 ..... *The Economics of Smallholder Maize Production in Zimbabwe: Implications for Food Security* by David D. Rohrbach. 1989. 100 pp. **(CDIE reference PN-ABD-549)**

## WORKING PAPERS

- IDWP 1 ..... *Farming Systems Research (FSR) in Honduras, 1977-81: A Case Study* by Daniel Galt, Alvaro Diaz, Mario Contreras, Frank Peairs, Joshua Posner, and Franklin Rosales. 1982. 48 pp. **(CDIE reference PN-AAM-827)**
- IDWP 2 ..... *Credit Agricole et Credit Informal dans la Region Orientale de Haute-Volta: Analyse Economique, Performance Institutionnelle et Implications en Matiere de Politique de Developpement Agricole* by Edouard K. Tapsoba. 1982. 125 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-527)**
- IDWP 3 ..... *Employment and Construction: Multicountry Estimates of Costs and Substitutions Elasticities for Small Dwellings* by W.P. Strassmann. 1982. 42 pp. **(CDIE reference PN-AAM-455)**
- IDWP 4 ..... *Sub-Contracting in Rural Areas of Thailand* by Donald C. Mead. 1982. 53 pp. **(CDIE reference PN-AAN-192)**

- IDWP 5 ..... *Microcomputers and Programmable Calculators for Agricultural Research in Developing Countries* by Michael T. Weber, James Pease, Warren Vincent, Eric W. Crawford, and Thomas Stilwell. 1983. 113 pp. **(CDIE reference PN-AAN-441)**
- IDWP 6 ..... *Periodicals for Microcomputers: An Annotated Bibliography* by Thomas Stilwell. 1983. 70 pp. **(CDIE reference PN-AAN-443)**
- IDWP 7 ..... *Employment and Housing in Lima, Peru* by Paul Strassmann. 1983. 96 pp. **(CDIE reference PN-AAN-396)**
- IDWP 8 ..... *Faire Face a la Crise Alimentaire de l'Afrique* by Carl K. Eicher. 1983. 29 pp. **(CDIE reference PN-AAN-444)**
- IDWP 9 ..... *Software Directories for Microcomputers: An Annotated Bibliography* by Thomas C. Stilwell. 1983. 14 pp. **(CDIE reference PN-AAN-442)**
- IDWP 10 ..... *Instructional Aids for Teaching How to Use the TI-59 Programmable Calculator* by Ralph E. Hepp. 1983. 133 pp. **(CDIE reference PN-AAP-133)**
- IDWP 11 ..... *Programmable Calculator (TI-59) Programs for Marketing and Price Analysis in Third World Countries* by Michael L. Morris and Michael T. Weber. 1983. 105 pp. **(CDIE reference PN-AAP-134)**
- IDWP 12 ..... *An Annotated Directory of Statistical and Related Microcomputer Software for Socioeconomic Data Analysis* by Valerie Kelly, Robert D. Stevens, Thomas Stilwell and Michael T. Weber. 1983. 165 pp. **(CDIE reference PN-AAP-135)**
- IDWP 13 ..... *Guidelines for Selection of Microcomputer Hardware* by Chris Wolf. 1983. 90 pp. **(CDIE reference PN-AAR-106)**
- IDWP 14 ..... *User's Guide to BENCOS A SuperCalc Template for Benefit-Cost Analysis* by Eric W. Crawford, Ting-Ing Ho and A. Allan Schmid. 1984. 35 pp. **(CDIE reference PN-AAQ-682)**
- IDWP 15 ..... *An Evaluation of Selected Microcomputer Statistical Programs* by James W. Pease and Raoul Lepage with Valerie Kelly, Rita Laker-Ojok, Brian Thelen, and Paul Wolberg. 1984. 187 pp. **(CDIE reference PN-AAQ-683)**
- IDWP 16 ..... *Small Enterprises in Egypt: A study of Two Governorates* by Stephen Davies, James Seale, Donald C. Mead, Mahmoud Badr, Nadia El Sheikh and Abdel Rahman Saidi. 1984. 187 pp. **(CDIE reference PN-AAU-610)**
- IDWP 17 ..... *Microcomputer Statistical Packages for Agricultural Research* by Thomas C. Stilwell. 1984. 23 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-516)**
- IDWP 18 ..... *An Annotated Directory of Citation Database, Educational, System Diagnostics and Other Miscellaneous Microcomputer Software of Potential Use to Agricultural Scientists in Developing Countries* by Thomas C. Stilwell and P. Jordan Smith. 1984. 34 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-523)**
- IDWP 19 ..... *Irrigation in Southern Africa: An Annotated Bibliography* by Amalia Rinaldi. 1985. 60 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-524)**
- IDWP 20 ..... *A Microcomputer Based Planning and Budgeting System for Agricultural Research Programs* by Daniel C. Goodman, Jr., Thomas C. Stilwell and P. Jordan Smith. 1985. 75 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-525)**
- IDWP 21 ..... *Periodicals for Microcomputers: An Annotated Bibliography, Second Edition* by Thomas C. Stilwell. 1985. 89 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-526)**
- IDWP 22 ..... *Software Directories for Microcomputers: An Annotated Bibliography, Second Edition* by Thomas C. Stilwell. 1985. 21 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-528)**
- IDWP 23 ..... *A Diagnostic Perspective Assessment of the Production and Marketing System for Mangoes in the Eastern Caribbean* by Alan Hrapsky with Michael Weber and Harold Riley. 1985. 106 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-529)**

- IDWP 24..... *Subcontracting Systems and Assistance Programs: Opportunities for Intervention* by Donald C. Mead. 1985. 32 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-943)**
- IDWP 25..... *Small Scale Enterprise Credit Schemes: Administrative Costs and the Role of Inventory Norms* by Carl Liedholm. 1985. 23 pp. **(CDIE reference PN-AAU-615)**
- IDWP 26..... *Subsector Analysis: Its Nature, Conduct and Potential Contribution to Small Enterprise Development* by James J. Boomgard, Stephen P. Davies, Steve Haggblade and Donald Mead. 1986. 57 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-101)**
- IDWP 27..... *The Effect of Policy and Policy Reforms on Non-Agricultural Enterprises and Employment in Developing Countries: A Review of Past Experiences* by Steve Haggblade, Carl Liedholm, and Donald C. Mead. 1986. 133 pp. **(CDIE reference PN-AAV-001)**
- IDWP 28..... *Rural Small Scale Enterprises in Zambia: Results of a 1985 Country-Wide Survey* by John T. Milimo and Yacob Fisseha. 1986. 76 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-102)**
- IDWP 29..... *Fundamentals of Price Analysis in Developing Countries' Food Systems: A Training Manual to Accompany the Microcomputer Software Program 'MSTAT'* by Stephen Goetz and Michael T. Weber. 1986. 148 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-103)**
- IDWP 30..... *Rapid Reconnaissance Guidelines for Agricultural Marketing and Food System Research in Developing Countries* by John S. Holtzman. 1986. 75 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-104)**
- IDWP 31..... *Contract Farming and Its Effect on Small Farmers in Less Developed Countries* by Nicholas William Minot. 1986. 86 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-105)**
- IDWP 32..... *Food Security Policy and the Competitiveness of Agriculture in the Sahel: A Summary of the "Beyond Mindelo" Seminar* by Thomas S. Jayne and Nicholas Minot. 1989. 27 pp. **(CDIE reference PN-ABF-570)**
- IDWP 33..... *Small Scale Manufacturing Growth in Africa: Initial Evidence* by Carl Liedholm and Joan Parket. 1989. 18 pp. **(CDIE reference PN-ABB-945)**
- IDWP 34..... *Food Security and Economic Growth in the Sahel: A Summary of the September 1989 Cereals Workshop* by Victoire C. D'Agostino and John M. Staatz. 1989. 44 pp. **(CDIE reference PN-ABD-956)**
- IDWP 35..... *User's Manual for the SADCC Cereals Trade Database Compiled by the University of Zimbabwe and Michigan State University* by David Kingsbury. 1989. 44 pp. **(CDIE reference PN-ABF-378)**
- IDWP 36..... *Managing Food Security Action Programs in Botswana* by Sisay Asefa. 1989. 36 pp. **(CDIE reference PN-ABF-377)**
- IDWP 37..... *User's Guide to BENCOS Lotus 1-2-3 Templates for Benefit-Cost Analysis* by Eric Crawford and A. Allan Schmid. 1990. 23 pp. **(CDIE reference PN-ABF-530)**
- IDWP 38..... *Research Methods in the MSU Food Security in Africa Project: Conceptualizing and Implementing Policy Relevant Studies* by James F. Tefft with Michael T. Weber and John M. Staatz. 1990. 128 pp. **(CDIE reference PN-ABU-249)**
- RP 3 ..... *Famine Prevention in Africa: The Long View* by Carl K. Eicher. 1987. 18 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-119)**
- RP 4 ..... *Cereals Marketing in the Senegal River Valley* by Michael L. Morris. 1987. 126 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-120)**
- RP 5 ..... *The Food Security Equation in Southern Africa* by Mandivamba Rukuni and Carl K. Eicher. 1987. 32 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-121)**
- RP 6 ..... *Economic Analysis of Agronomic Trials for the Formulation of Farmer Recommendations* by Eric Crawford and Mulumba Kamuanga. 1988. 41 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-370)**
- RP 6F ..... *L'Analyse Economiques des Essais Agronomiques pour la Formulation des Recommandations aux Paysans* par Eric Crawford et Mulumba Kamuanga. 1987. 33 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-122)**
- RP 7 ..... *Economic Analysis of Livestock Trials* by Eric Crawford. 1987. 36 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-371)**
- RP 7F ..... *L'Analyse Economique des Essais Zootechniques* par Eric Crawford. 1987. 36 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-123)**
- RP 8 ..... *A Field Study of Fertilizer Distribution and Use in Senegal, 1984: Summary Report* by Eric Crawford and Valerie Kelly. 1987. 32 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-124)**
- RP 8F ..... *Enquete sur la Distribution et l'Utilisation de l'Engrais au Sénégal, 1984: Résumé Analytique* par Eric Crawford et Valerie Kelly. 1988. 43 pp. **(CDIE reference PN-ABC-173)**
- RP 9 ..... *Improving Food Marketing Systems in Developing Countries: Experiences from Latin America* by Kelly Harrison, Donald Henley, Harold Riley and James Shaffer. 1987. 135 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-125)**
- RP 10 ..... *Policy Relevant Research on the Food and Agricultural System in Senegal* by Mark Newman, Eric Crawford and Jacques Faye. 1987. 30 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-126)**
- RP 10F ..... *Orientations et Programmes de Recherche Macro-Economiques sur le Systeme Agro-Alimentaire Sénégalais* par Mark Newman, Eric Crawford et Jacques Faye. 1987. 37 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-127)**
- RP 11 ..... *A Field Study of Fertilizer Distribution and Use in Senegal, 1984: Final Report* by Eric Crawford, Curtis Jolly, Valerie Kelly, Philippe Lambrecht, Makhona Mbaye, and Matar Gaye. 1987. 106 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-128)**
- RP 11F ..... *Enquête sur la Distribution et l'Utilisation de l'Engrais au Sénégal, 1984: Rapport Final* par Eric Crawford, Curtis Jolly, Valerie Kelly, Philippe Lambrecht, Makhona Mbaye, et Matar Gaye. 1987. 106 pp. **(CDIE reference PN-ABC-173)**
- RP 12 ..... *Private and Public Sectors in Developing Country Grain Markets: Organization Issues and Options in Senegal* by Mark D. Newman, P. Alassane Sow, and Ousseynou NDoye. 1987. 14 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-129)**
- RP 13 ..... *Agricultural Research and Extension in Francophone West Africa: The Senegal Experience* by R. James Bingen and Jacques Faye. 1987. 23 pp. **(CDIE reference PN-AAV-929)**
- RP 13F ..... *La Liaison Recherche-Developpement en Afrique de l'Ouest Francophone: L'Experience du Sénégal* par James Bingen et Jacques Faye. 1987. 32 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-130)**
- RP 14 ..... *Grain Marketing in Senegal's Peanut Basin: 1984/85 Situation and Issues* by Mark D. Newman. 1987. 16 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-131)**
- RP 15 ..... *Tradeoffs between Domestic and Imported Cereals in Senegal: A Marketing Systems Perspective* by Mark D. Newman, Ousseynou NDoye, and P. Alassane Sow. 1987. 41 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-372)**

## REPRINT PAPERS

- RP 1 ..... *The Private Sector Connection to Development* by Carl Liedholm. 1986. 19 pp. **(CDIE reference PN-AAV-353)**
- RP 2 ..... *Influencing the Design of Marketing Systems to Promote Development in Third World Countries* by James D. Shaffer with Michael Weber, Harold Riley and John Staatz. 1987. 21 pp. **(CDIE reference PN-AAV-230)**

- RP 15F..... *Céréales Locales et Céréales Importées au Sénégal: La Politique Alimentaire a Partir Systemes de Commercialisation* par Mark D. Newman, Ousseynou N'Doye, et P. Alassane Sow. 1987. 48 pp. **(CDIE reference PN-ABC-326)**
- RP 16..... *An Orientation to Production Systems Research in Senegal* by R. James Bingen. 1987. 88 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-373)**
- RP 16F..... *Orientation de la Recherche sur les Systemes de Productions au Sénégal* par R. James Bingen. 1987. 94 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-374)**
- RP 17..... *A Contribution to Agronomic Knowledge of the Lower Casamance (Bibliographical Synthesis)* by J.L. Posner. 1988. 47 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-375)**
- RP 17F..... *Contribution a la Connaissance Agronomique de la Basse Casamance (Synthese Bibliographique)* par J.L. Posner. 1988. 47 pp. **(CDIE reference PN-ABC-167)**
- RP 18..... *Acquisition and Use of Agricultural Inputs in the Context of Senegal's New Agricultural Policy: The Implications of Farmers' Attitudes and Input Purchasing Behavior for the Design of Agricultural Policy and Research Programs* by Valerie Auserehl Kelly. 1988. 30 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-376)**
- RP 18F..... *Acquisition et Utilisation d'Intrants Agricoles dans le Contexte de la Nouvelle Politique Agricole du Sénégal: Implications des Attitudes et du Comportement d'Achat d'Intrants des Exploitants pour l'Elaboration d'une Politique Agricole et de Programmes de Recherches* par Valerie Auserehl Kelly. 1988. 35 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-377)**
- RP 19..... *Farmers' Demand for Fertilizer in the Context of Senegal's New Agricultural Policy: A Study of Factors Influencing Farmers' Fertilizer Purchasing Decisions* by Valerie Auserehl Kelly. 1988. 47 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-378)**
- RP 19F..... *Demande d'Engrais de la Part des Exploitants dans les Contexte de la Nouvelle Politique Agricole au Sénégal: Une Etude des Facteurs Influençant les Decisions d'Achat d'Engrais Prises par les Exploitants* par Valerie Auserehl Kelly. 1988. 58 pp. **(CDIE reference PN-AAZ-379)**
- RP 20..... *Production Systems in the Lower Casamance and Farmer Strategies in Response to Rainfall Deficits* by J.L. Posner, M. Kamuanga, and S. Sall. 1988. 33 pp. **(CDIE reference PN-ABC-162)**
- RP 20F..... *Les Systemes de Production en Basse Casamance et les Stratégies Paysannes Face du Deficit Pluviométrique* par J.L. Posner, M. Kamuanga, et S. Sall. 1988. 33 pp. **(CDIE reference PN-ABC-163)**
- RP 21..... *Informing Food Security Decisions in Africa: Empirical Analysis and Policy Dialogue* by Michael T. Weber, John M. Staatz, John S. Holtzman, Eric W. Crawford, and Richard H. Bernsten. 1989. 11 pp. **(CDIE reference PN-ABE-627)**
- RP 21F..... *Comment Informer les Decisions Traitant de la Sécurité Alimentaire en Afrique: Analyses Empiriques et Dialogue Politique* par Michael T. Weber, John M. Staatz, John S. Holtzman, Eric W. Crawford, et Richard H. Bernsten. 1989. 13 pp. **(CDIE reference PN-ABD-104)**
- RP 22..... *The Creation and Establishment of Production Systems Research in a National Agricultural Research Institute: The Senegal Experience* by Jacques Faye, James Bingen, and Etienne Landais. 1988. 25 pp. **(CDIE reference PN-ABC-161)**
- RP 23..... *Foreign Trade of Agricultural Products and Inputs in Senegal from 1975 to 1984* by Frederic Martin and Alioune Dieng. 1988. 45 pp. **(CDIE reference PN-ABC-164)**
- RP 23F..... *Le Commerce Exterieur de Produits et d'Intrants Agricoles du Sénégal de 1975 a 1984* par Frederic Martin et Alioune Dieng. 1990. 45 pp. **(CDIE reference PN-ABF-529)**
- RP 24..... *Regulatory Uncertainty and Government Objectives for the Organization and Performance of Cereal Markets: The Case of Senegal* by Mark D. Newman, P. Alassane Sow, and Ousseynou N'Doye. 1988. 24 pp. **(CDIE reference PN-ABC-159)**
- RP 24F..... *Incertitude Réglementaire, Objectifs Gouvernementaux, Organisation et Performances des Marchés Céréalières: Le Cas du Sénégal* par Mark D. Newman, P. Alassane Sow, and Ousseynou N'Doye. 1988. 24 pp. **(CDIE reference PN-ABC-160)**
- RP 25F..... *Etude sur la Commercialisation des Céréales dans la Région du Fleuve Sénégal: Méthodologie* par Michael Morris. 1988. 48 pp. **(CDIE reference PN-ABC-172)**
- RP 26..... *The Regulation and Organization of Cereal Markets in Senegal: Report on the Marketing Campaigns of 1983/84 and 1984/85* by P. Alassane Sow and Mark D. Newman. 1988. 29 pp. **(CDIE reference PN-ABC-165)**
- RP 26F..... *La Réglementation et l'Organisation des Marchés Céréalières au Sénégal: Situation des Campagnes des Commercialisation 1983/84 et 1984/85* par P. Alassane Sow et Mark D. Newman. 1988. 35 pp. **(CDIE reference PN-ABC-166)**
- RP 27..... *Farm Level Cereal Situation in Lower Casamance: Results of a Field Study* by C.M. Jolly, M. Kamuanga, S. Sall, and J.L. Posner. 1988. 35 pp. **(CDIE reference PN-ABC-157)**
- RP 27F..... *Situation Céréalière en Milieu Paysan en Basse Casamance: Résultats d'une Enquête de Terrain* par C.M. Jolly, M. Kamuanga, S. Sall, et J.L. Posner. 1988. 41 pp. **(CDIE reference PN-ABC-158)**
- RP 28F..... *Budgets de Culture au Sénégal* par Frédéric Martin. 1988. 54 pp. **(CDIE reference PN-ABC-168)**  
..... *Annexe 1 Budgets de Culture et Analyse des Marges dans le Bassin Arachidier*. 1988. 134 pp. **(CDIE reference PN-ABC-169)**  
..... *Annexe 2 Budgets de Culture et Analyse des Marges au Sénégal Oriental et en Casamance*. 1988. 204 pp. **(CDIE reference PN-ABC-170)**  
..... *Annexe 3 Budgets de Culture et Analyse des Marges dans la Vallée du Fleuve Sénégal*. 1988. 214 pp. **(CDIE reference PN-ABC-171)**
- RP 29..... *Agricultural Development and Policy in Senegal: Annotated Bibliography of Recent Studies, 1983-89* by Eric Crawford, R. James Bingen, and Malcolm Versel. 1990. 254 pp. **(CDIE reference PN-ABE-271)**
- RP 30..... *Lowland Cropping Systems in the Lower Casamance of Senegal: Results of Four Years of Agronomic Research (1982-1985)* by Joshua Posner, Mulumba Kamuanga, and Mamadou Lo. 1990. 130 pp. **(CDIE reference PN-ABU-251)**
- RP 31..... *Farming Systems Research in Southern Senegal: The Djibelor Experience (1982-1986)* by Mulumba Kamuanga and Joshua L. Posner. 1992. 57 pp. **(CDIE reference PN-ABT)**

